N° 269 (6 pages) 188me année — Un numéro : 10 centimes — Jeudi 18 Novembre 1926

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque
Abonnements-Poste, 30 centimes en sus.
Changement d'adresse, 50 centimes.
Bureau : Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN
pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes
PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE
Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Canton, 10 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 30 c. ; tardifs 50 c. Réclames 75 c., min. 3.75.
Suisse, 30 c (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 40 c., min 6.—. Réclames 1.— min. 5.—.
Etranger, 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 50 c., min. 7.— Réclames 1.25, min. 6.25.
Demander le tarif complet

AVIS OFFICIELS

République et Canton de Neuchâtel

Vente de bois de service par soumission

Le Département de l'intérieur offre à vendre, par voie de soumission, aux conditions habituelles des enchères et **avant abatage**, les bois de service qui pourront être sortis des coupes martelées dans les forêts cantonales du Ier arrondissement pour l'exercice 1927 (bois secs et châblis compris).

Il s'agit d'environ :

Forêts	Billons, charpentes et traverses. Sapin, épicéa et pin	Hêtre	Chêne	Poteaux Nombre
Trembley	—	50 m³	—	—
Eter	300 m³	60 m³	10 m³	140
Pourtalès	400 m³	40 m³	—	100

Les bois sont vendus en forêt au bord des chemins ou sur vagons.

Pour visiter les coupes, s'adresser aux gardes forestiers : Paul Girard, à Hauterive ; C. Béguin, à l'Eter sur Cressier, et Ami Geiser, à la Maison des Bois sur Enges.

Les listes de lots peuvent être demandées au bureau de l'Inspection du Ier arrondissement, à Saint-Blaise.

Les soumissions, sous plis cachetés portant la mention « soumission pour bois de service », seront adressées au secrétariat du département des finances, rue du Pommier No 1, à Neuchâtel, jusqu'au 22 novembre 1926, à 10 heures.

Saint-Blaise, le 10 novembre 1926.

L'inspecteur des forêts du Ier arrondissement.

VILLE DE NEUCHATEL

Le public est prévenu qu'on brûlera un canal de cheminée dans l'immeuble de M. Frédéric Wavre, rue du Crêt-Taconnet 26, vendredi 19 novembre, à 8 h. ½ du matin.

Les habitants des maisons voisines sont priés de tenir fermées, pour cette heure-là, toutes les ouvertures de leurs galetas, chambres hautes et mansardes, façades et en particulier celles des bûchers.

Police du feu.

IMMEUBLES

Hôtel-restaurant

à vendre ou à louer

dans localité importante. Vastes locaux bien aménagés, bonne clientèle. Ancienne renommée. S'adresser pour renseignements, Etude Vaucher, notaires, à Fleurier.

A vendre à Peseux

jolie maison, bien située, près de la gare, douze chambres, deux terrasses cinq caves cimentées, gaz, électricité, jardin potager, fruitier et d'agrément. Superficie totale : 2100 m². Conviendrait pour grande famille, maison de repos ou pensionnat.

S'adresser à M. Maurice Martin, architecte, PESEUX.

A VENDRE

dans belle situation, à proximité immédiate de la gare, maison très bien construite renfermant quatre appartements dont trois de cinq pièces chacun, avec vérandas et terrasse et un de trois pièces avec balcon. Confort moderne. Vue superbe Jardin de 800 m² environ. Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul Baillod, notaire, à Neuchâtel.

Occasion

Pour cause de départ, à vendre charmante petite propriété, neuve et en parfait état, à 8 minutes de tramway de la gare de Neuchâtel. Six chambres, bains, chauffage central et dépendances. 1200 m² jardin potager et verger avec une trentaine d'arbres fruitiers. Poulailler avec hangar. Air salubre. — 33,000 francs y compris beau réchaud électrique à la cuisine, tous outils pour jardin, banc, échelle, etc.

S'adresser par écrit au bureau de la Feuille d'Avis sous P. M. 998. — On ne répondra qu'aux lettres ayant timbre pour réponse.

PESEUX

A vendre, à Peseux, maison d'habitation, six chambres, cuisine, véranda et toutes dépendances, avec terrain attenant de 1497 m² jardin, verger, vue magnifique et imprenable. S'adresser pour visiter à Rigi No 25, et pour les conditions, au notaire Michaud, à Bôle.

Pour cause de départ, à vendre à **Saint-Blaise,**

belle maison locative

avec jardin et atelier

de construction moderne, et bien située. Quatre logements de deux et trois pièces, buanderie, écurie à porcs, bâtiment à l'usage d'atelier. — Jardin de 400 m². — Rapport intéressant. — Conditions favorables.

S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, B. de Chambrier, Place Purry 1, Neuchâtel.

Enchères d'immeubles

Le mercredi 24 novembre 1926, dès 8 heures du soir, au Café de la Vigne, à Cormondrèche, il sera vendu par enchères publiques les immeubles ci-après :

pour compte des enfants de feu Henri-Louis Vaucher, à Cormondrèche :

CADASTRE DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Art. 1590 Les Grands Ordons, jardin de 115 m²
Art. 1591 A Cormondrèche, rue du Bas, bâtiment et place de 155 m²
Art. 1593 Le Châtelard, verger de 1185 m²

La maison art. 1591 est assurée contre l'incendie pour 10,700 francs, plus avenant 50 %. Estimation cadastrale 11.000 francs. — Cette maison contient deux logements et conviendrait à un vigneron.

pour compte de M. Victor Borradori, à Corcelles :

CADASTRE DE CORCELLES-CORMONDRÈCHE

Art. 217 Les Crétaux, jardin de 500 m²

Pour visiter, s'adresser aux propriétaires, et pour les conditions à F. Roquier, gérance, à Corcelles (Neuchâtel), ou H. Vivien, notaire, à Saint-Aubin (Neuchâtel).

Enchères publiques à Marin

d'une maison d'habitation avec petit rural, verger et jardins, champs, bois et vignes

Le lundi 22 novembre 1926, dès les 8 heures du soir, à l'hôtel du Poisson, à Marin, les héritiers de Mlle Zélie JEANHENRY, exposeront en vente aux enchères publiques les immeubles sommairement désignés comme suit aux cadastres :

I. CADASTRE DE MARIN

Art. 327, pl. fo 9, No 4 Sous les Ouches, champ de 2160 m²
Art. 328, pl. fo 20 No 23 Fin de Marin, champ de 1539 m²
Art. 335, pl. fo 19 No 70 En Pellu, champ de 880 m²
Art. 336 pl. fo 20, No 44 Fin de Marin, champ de 1791 m²
Art. 324, pl. fo 2, No 15 Vergers des Fontaines, pré de 4041 m²
Art. 325, pl. fo 2, Nos 65 à 68 A Marin, bâtiment, place jardin et pré de 909 m²
Art. 843, pl. fo 4 No 76 Sous les Ouches, verger de 1026 m²

II. CADASTRE D'ÉPAGNIER

Art. 137, pl. fo 5 No 40 Les Cheintres champ de 1575 m²
Art. 287, pl. fo 2, No 67 Vignes d'Epagnier, vigne de 583 m²
Art. 298, pl. fo 11, No 25 Marais d'Epagnier, pré de 2342 m²

III. CADASTRE DE WAVRE

Art. 232, pl. fo II No 3 Les Etopies, champ de 3816 m²

IV. CADASTRE DE VOËNS ET MALEY

Art. 121, pl. fo 1, No 3 Les Forêtalles, bois de 6408 m²

V. CADASTRE D'HAUTERIVE

Art. 274, pl. fo 9, No 19 Les Dazelets, vigne de 445 m²
Art. 275, pl. fo 9, No 26 Les Dazelets, vigne de 1017 m²

S'adresser pour tous renseignements et pour prendre connaissance des conditions d'enchères à l'Etude de Me Louis THORENS, avocat et notaire, à Saint-Blaise

Enchères d'immeubles

Le samedi 20 novembre 1926, dès 15 h., à l'hôtel de Commune de Cortaillod, vente aux enchères publiques des immeubles ci-après :

Pour compte des hoirs de M. Alf. Otz :

CADASTRE DE CORTAILLOD

1. Art. 3575 Loagecoca, bâtiment, dépendances et verger de 941 m².
2. Art. 1311 Loagecoca, jardin 87 m².
3. Art. 1295 La Grande Plantée, vigne 1255 m².
4. Art. 1294 La Plantée Benay, vigne 654 m².
5. Art. 1296 Les Côtes, vigne 2800 m².
6. Art. 3082 Les Côtes, vigne 399 m².

Pour visiter, s'adresser à M. Frédéric Dubois, régisseur à Neuchâtel et Cortaillod.

Pour M. Jean Muhlematter :

CADASTRE DE CORTAILLOD

1. Art. 538 Cul de Sachet, vigne de 1598 m².
2. Art. 3254 Les Reppes, champs et buissons 257 m².
3. Art. 1877 Les Chavannes, vigne de 650 m².

CADASTRE DE BOUDRY

4. Art. 2772 Les Baillodes, vigne 1353 m².
5. Art. 1041 Gouguillettes, vigne 557 m².
6. Art. 1430 Gouguillettes, vigne 652 m².
7. Art. 179 Les Mérloses, vigne 1015 m².

Pour visiter, s'adresser au propriétaire.

H.-A. MICHAUD, notaire, à Bôle.

ENCHÈRES

Enchères de bétail à Tête de Ran

Le lundi 22 novembre 1926, dès **10 h. ½,** Albert BRANDT vendra par enchères publiques, à Tête de Ran :

Trente bonnes vaches et génisses prêtes, fraîches et portantes,
un taureau de service de 18 mois,
ainsi que huit chevaux de 18 mois à 6 ans.

Cernier, le 16 novembre 1926.

R1062C Le greffier du Tribunal : W. JEANRENAUD.

A VENDRE

Fabrique de chapeaux

Rue de l'Hôpital 9 **O. MARIOTTI** Gibraltar 2

Nouveau choix de chapeaux feutre mode à fr. 5.50, 6.50 et 7.50

Grand choix de chapeaux tous genres, aux meilleurs prix

N'achetez plus d'aspirateurs

avant d'avoir vu la dernière nouveauté qui vient d'arriver d'Amérique :: :: ::

„LE VACUETTE"

le plus pratique le plus perfectionné

Pour démonstrations sans engagement, adressez-vous à Boréal S.A., avenue de Rumine 55, Lausanne. Téléphone 78.06.

On cherche encore des représentants (tes).

GRAND ARRIVAGE DE

SOIERIES

Nous avons eu l'avantage d'acheter dans une **maison de gros en liquidation,** des **soieries** exceptionnellement **bon marché,** que nous offrons comme suit :

Soie Louisinette imprimée, beaux dessins, 100 cm. de large, le mètre **1.95**

Pongée blanc 60 centimètres de large . . . . . le mètre **1.95**

Pongée 90/95 centimètres, de large, diverses couleurs, le mètre **2.45**

Ottoman soie 60/65 centimètres de large, noir et blanc, le mètre **2.95**

Paillette 85 centimètres de large, diverses couleurs, le mètre **3.25**

Taffetas 100 centimètres de large, noir . . . . le mètre **7.25**

Toile de soie 80 cm., de large, toutes nuances modernes, le mètre **3.65**

Crêpe de Chine 100 centimètres de large, imprimé . . . le mètre **4.40**

Crêpe de Chine belle qualité, 100 cm. de large, toutes nuances, le mètre **6.65**

Jules BLOCH - Neuchâtel

Soldes et occasions

BAS SPORT

pure laine, pour hommes, depuis **3.95**

pour enfants, 10 ans, **2.95**

CASAM-SPORT

I. CASAMAYOR

NEUCHATEL

A VENDRE

deux lits, bois dur, complets, à deux places, un buffet à deux portes (bois dur), une chaise longue (cannée). — A la même adresse : à vendre une jeune chèvre sans corne. — S'adresser Fahys 14, vis-à-vis du No 161.

PIANOS

Wohlfahrt, palissandre, cordes croisées, **Hoff & Cie,** noyer. S'adresser A. Lutz fils, Croix du Marché. c.o.

Souliers de montagne

22.80 **19.80**

Grande cordonnerie **J. Kurth** NEUCHATEL

Table

Henri II, noyer, trois rallonges,

violon

¾, en bon état, à vendre à prix avantageux. Passage St-Jean 2, 2me étage.

A vendre quatre

beaux porcs

de quatre mois. Fahys 101.

A vendre

belles truies portantes

et plusieurs nichées de

petits porcs

Colonie agricole Le Devens s. Saint-Aubin. Téléphone No 9.

AUTO

Pour cause de double emploi, à vendre voiturette, quatre pneus neufs, compteur, éclairage électrique, taxe et assurance 1926 payées, prix avantageux. S'adresser pour visiter à Marcel CALAME, cycles, à Saint-Aubin (Neuchâtel).

Machine à écrire

« Mignon » à vendre, faute d'emploi. Prix : 45 fr. Demander l'adresse sous P 2781 N à Publicitas Neuchâtel.

PENDULE

A vendre une pendule de cheminée marbre de bronze. Belle occasion.

Demander l'adresse du No 49 au bureau de la Feuille d'Avis.

PHARMACIE-DROGUERIE
F. TRIPET
SEYON 4 — NEUCHATEL

Le VIN LAURENT
tonique et reconstituant par excellence, convient aux anémiques, surmenés et convalescents

Prix du flacon : fr. **3.50**

Un lampadaire Une lampe de table Un abat-jour

sont les cadeaux les plus appréciés dans une famille.

Payable 20 fr. par mois

E. GERBER

Quai Suchard 4 - NEUCHATEL

Prospectus gratuit

A VENDRE

une belle commode en bois dur, un potager à gaz à quatre feux, un lustre électrique à trois branches, une table de cuisine 2 m. de long, une baignoire en zinc, une grande couleuse, un four à gaz, un pot à repasser avec fers, un auto-cuiseur, tableaux, etc., usagés mais en bon état — S'adresser Saars 17

FUMIER

à vendre, deux vagons de 600 pieds, 1re qualité.

BOIS DE FEU

chêne et sapin depuis 14 fr. le stère rendu franco. S'adresser à J. Stähly, agriculteur, Cormondrèche.

A VENDRE

un potager neuchâtelois à bois avec bouilloire et grande marmite, une chaudière avec foyer pour cuire le manger des porcs, une scie circulaire avec arbre et une meule avec monture à transmission, plusieurs chaînes, une servante pour serrurier, un petit char à pont (force 250 kg.) S'adresser rue Pourtalès 13, 4me, à gauche.

A vendre douze

jeunes poules

et un coq de 1925. S'adresser à F. Krebs, Fretereules près Brot-Dessous.

Piano neuf

à vendre, 1400 fr. (valeur 1800 francs). S'adresser à Edmond Petitpierre, Collège latin.

A VENDRE

plusieurs belles armoires d'occasion, lavabos-commodes avec marbre et glace, tables de nuit, bureaux secrétaires, divans, canapé, lits, commodes sapin et noyer, grandes glaces : tous ces meubles sont en parfait état.

AU BUCHERON
M. REVENU
Ecluse 20. Tél. 16.33.

Bonne chasse

Belles sarcelles

de fr. 2.50 à fr. 4.— pièce

Lièvres fr. 2.- la livre

Civet de lièvre

Civet de chevreuil

Poules d'eau

fr. 1.— à fr. 1.25 pièce

Poulets de Bresse

Poulets de grains

Poules pour bouillon

Canetons - Pigeons

POISSONS

Colin - Cabillaud
Palées - Bondelles
Perches - Merlans
Kielersprotten
Rollmops - Anchois
Filets de harengs fumés
Saucissons de foie gras de Strasbourg
Concombres au sel

Au magasin de comestibles

Seinet fils

rue des Epancheurs, 6

Telephone 71

Très recommandé !

BAS pour DAMES

coton très épais, qualité garantie très durable, en noir seulement. **2.95**

Bas de laine

grand choix, noir et couleurs **3.25** **2.95** **2.50**

AU SANS RIVAL

PLACE PURRY, P. GONSET-HENRIOUD S.A.

LAITERIE - CRÈMERIE

STEFFEN

Rue Saint-Maurice

Si vous désirez un

VACHERIN

des meilleurs producteurs **de la Vallée de Joux,** garanti tout gras et à point, rappelez-vous que nous venons d'en recevoir un **grand choix** aux prix avantageux suivants : Grandes boîtes fr. **1.30** le demi-kilo
Petites boîtes, fr. **1.35** »

Prix de gros pour sociétés, revendeurs, hôtels, etc. — Service à domicile. — Téléphone 12.85

PAPETERIE H. BISSAT

FAUBOURG DE L'HOPITAL 5

Pendant quelques jours exposition et vente d'objets importés du Japon.

Prix très avantageux.

JOLIS CADEAUX POUR LES FÊTES

Voir la devanture

H. BAILLOD S. A.

Bassin 4 NEUCHATEL Tél. 2.31

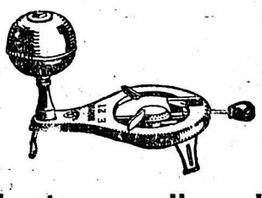

Réchauds à gaz d'esprit-de-vin

Gants et bas pour dames

Gants bon jersey, doublure molletonnée, avec deux pressions, jolies nuances, la paire **1.35**

Gants jersey molletonné et deux pressions, jolies baguettes, nuances mode, la paire **1.65**

Gants soignés, élégantes manchettes brodées, jersey suède, jolies nuances mode, la paire **1.75**

Bas de laine Cachemire, semelles et bouts renforcés, article soigné en noir et coloris mode, la paire **3.45**

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
AUX ARMOURINS
NEUCHATEL SOCIÉTÉ ANONYME

LOGEMENTS

La Coudre. — A louer logement entièrement neuf, de deux chambres, cuisine, jardin. S'adresser à P. Humbert, jardinier, la Coudre.

Joli logement

de deux chambres, au soleil. — Gaz, électricité. S'adresser Chavannes 8, 1er étage.

A louer pour le 24 décembre, un logement de deux chambres, cuisine et dépendances. — Gaz, électricité. — S'adresser Ecluse No 27, 1er étage.

A louer, pour époque à convenir, un

appartement

de cinq chambres, salle de bains et toutes dépendances. Véranda vitrée et jardin. Belle situation sur le Quai de l'Est. S'adresser Beaux-Arts 24, rez-de-chaussée

Pour le 24 juin 1927, à louer dans jolie villa de la route de la Côte, à personnes soigneuses et tranquilles, appartement de

quatre à cinq chambres

salle de bain, chambre de bonne, dépendances et jardin.

Temple-Neuf

A louer dès maintenant, deux pièces et petite cuisine, avec gaz, 1er étage. — Conviendrait pour coiffeuse ou couturière. — S'adresser par écrit à E. S., Côte 56.

Bel-Air, Mail, à louer tout de suite ou pour époque à convenir,

beau logement

moderne de six chambres, chambres de bonne et bain, véranda, vastes dépendances, jardin d'agrément. — S'adresser à Paul Donner, Bellevaux 8.

A louer Terreaux N° 5

rez-de-chaussée, petit logement de deux pièces et cuisine, prix mensuel 40 fr. — Conviendrait pour atelier.

Notaire Cartier, Môle 1.

Etude Brauen, notaires
HOPITAL 7

Logements à louer :

Moulins, 1 à 3 chambres.
Ermitage, 3 chambres, jardin.
Seyon, 3 chambres.
Tertre, 2 chambres.
Fleury, 1 chambre.
Breton, 3 chambres.
Locaux pour magasins, Moulins.
Locaux pour ateliers, Moulins.
Ecluse, Quai Suchard.
Garde-meubles. Grandes caves. Plantage.

Centre de la ville : beau logement de six pièces et dépendances, à louer dès maintenant. — S'adresser Etude G. Etter, notaire.

Ecluse ; logement de cinq chambres, et logement de trois chambres ; prix très modérés. — S'adresser Etude G. Etter, notaire.

Rue St-Maurice

A louer immédiatement deux pièces et grande cuisine, au 2me étage. Conviendrait pour atelier de couture. Prix : 60 fr.

Notaire Cartier, Môle 1.

A louer un

petit appartement

de deux chambres, cuisine et toutes dépendances, chez J. Clottu, Hauterive.

A louer tout de suite un

appartement

de deux chambres et dépendances. — Pour le 24 décembre, un dito de deux chambres et cuisine. — S'adresser chez Mornelli, Moulins 13.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée pour monsieur. S'adresser au magasin de cigares, Treille 6. c.o.

Chambre indépendante, au soleil. Ecluse 50, 3me. c.o.

JOLIE CHAMBRE

près de la gare, avec jouissance d'un piano si on le désire. S'adresser Fahys 1, 1er

Pour le 1er décembre,
CHAMBRE MEUBLÉE
Pourtalès 11, 3me étage.

Chambre meublée, au soleil. Clos-Brochet 1.

Belle chambre

et bonne pension. Prix modéré. Faubourg de l'Hôpital 66, rez-de-chaussée.

Jolie petite chambre meublée. — Louis-Favre 20 a, 2me. c. o.

A louer deux belles chambres meublées, contiguës et indépendantes. — Rue Louis Favre 3, 1er étage.

LOCAT. DIVERSES

Marchands de vin

A louer pour le 24 décembre, une cave voûtée avec bouteiller. Etude DUBIED, notaires, Môle No 10.

Pour jardinier : A louer, aux Parcs, grands jardins, serre. Ecuries à porcs. Installations pour bassecour. Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

Café-restaurant

Pour cause de santé, on offre à louer dans localité importante au bord du lac de Neuchâtel (Vaud), un grand café-restaurant de bon rapport ; trois salles, nombreuses dépendances avec petit rural, logement de cinq chambres. Grand jardin.

On vendrait aussi l'immeuble avec l'agencement.

S'adresser pour tous renseignements, à l'AGENCE ROMANDE, Place Purry 1, Neuchâtel

A louer, à Maillefer, un magasin et logement de 4 chambres. Entrée à convenir. — Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

Hôtel des Postes -- Neuchâtel

Pour bureaux

à louer dès maintenant, au 2me étage du bâtiment, plusieurs locaux isolés et un groupe de deux ou trois pièces. Bonne exposition.

Pour visiter et traiter, s'adresser à la Direction des postes, à Neuchâtel.

Demandes à louer

Dame soigneuse cherche pour juin 1927,

APPARTEMENT

de trois ou quatre chambres, de préférence quartier Est, Avenue du 1er Mars. Offres écrites à Ch 43 au bureau de la Feuille d'Avis.

OFFRES

Jeune fille laborieuse et comme il faut,

cherche place

en Suisse française pour apprendre la langue, auprès d'enfants, et pour aider au ménage. S'adresser directement à Marie Schenker, Oberhofen, lac de Thoune. JH 2504 B

On désire placer, dans très bonne maison, pendant une année

JEUNE FILLE

de 19 ans désirant se perfectionner dans les travaux du ménage. Adresser offres avec tous les détails à Mme Bruhin, Moulin, Tuggen (Schwytz).

PLACES

Pour commencement de décembre, famille de trois personnes (et une bonne) cherche une

jeune fille

de toute confiance qui s'occuperait d'un bébé et seconderait la maîtresse de maison. Pourrait éventuellement loger chez elle. Adresser offres à Z. M. 45 au bureau de la Feuille d'Avis.

Personne de confiance

de 40 à 50 ans est demandée pour diriger un petit ménage simple d'un monsieur avec un enfant de 13 ans. Vie de famille. Pressant. — Faire offres écrites sous G. B. 47 au bureau de la Feuille d'Avis.

HOTEL

On demande jeune fille pour la cuisine et le ménage, sachant déjà un peu cuire. Jeune fille sérieuse et honnête aura la préférence. Adresser offres écrites sous chiffres K. P. 46 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande pour Zurich, dans une famille suisse (seulement adultes),

jeune fille

brave et de bonne volonté, 16-18 ans, pour aider au ménage. Vie de famille. Occasion d'apprendre la langue allemande. Leçons d'allemand gratuites, éventuellement leçons de piano. A. Zimmerli, Militärstrasse 88, Zurich.

ON DEMANDE

pour tout de suite

jeune volontaire

honnête pour aider dans un ménage et garder un enfant. Vie de famille. Faire offres si possible avec photo à case postale 1328, Bienne.

Petit ménage cherche pour tout de suite

bonne à tout faire

sachant cuire seule.

Demander l'adresse du No 37 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche tout de suite

JEUNE FILLE

de 16-18 ans pour aider dans petit ménage, près de Zurich. S'adresser par écrit sous H. F. 38 au bureau de la Feuille d'Avis.

EMPLOIS DIVERS

Homme

dans la quarantaine cherche place pour le 1er décembre, chez **agriculteur**, contre petits gages ou son entretien. — Ecrire sous M. D. 44 au bureau de la Feuille d'Avis.

Boucher

capable de travailler seul, ayant de bons certificats, âgés de 21 ans, cherche place chez bon maître où il aurait l'occasion d'apprendre la langue française. — Entrée à convenir. Adresser offres écrites à Henri Kronenberg, boucher, Sempach-gare (Lucerne).

On demande une

demoiselle

pour travaux de bureau et de magasin. Adresser offres avec certificats à J.-F. REBER, Terreaux 8, Neuchâtel.

Ouvrier boulanger

capable, cherche place tout de suite ou pour époque à convenir, si possible dans le canton. Ecrire à Charles Hofmann fils, Ecluse 50, Neuchâtel.

On demande un bon

vigneron

sérieux, pour cultiver 25 ouvriers de vigne ; éventuellement on s'entendrait pour la culture à mi-fesse. S'adresser à Mlles Châtelain, Monruz près Neuchâtel. — Téléphone 3.78.

Commis

Jeune homme, 18 ans et demi, très au courant de la comptabilité et de la dactylographie, cherche place dans bureau ou magasin. Diplôme et certificats à disposition. Entrée en janvier ou époque à convenir. S'adresser à M. J. Guinand, Crêt-Vaillant 28, le Locle.

CARTES DE VISITE
en tous genres
à l'imprimerie de ce journal

Apprentissages

On cherche pour garçon de 16 ans, une place

d'apprenti cordonnier

à Neuchâtel ou environs.

Demander l'adresse du No 41 au bureau de la Feuille d'Avis.

PERDUS

Egaré
PETITE CHATTE
mi-angora gris foncé. Prière à la personne qui en aurait pris soin ou qui pourrait donner des renseignements, de s'adresser Moulins 33, 1er étage. Récompense.

Perdu, de la rue de la Côte à la rue du Musée, en passant par le passage St-Jean, Pertuis-du-Soc, Terreaux, place de l'Hôtel-de-Ville, place Numa-Droz, une

broche en or

Prière de la rapporter contre récompense, Côte 73.

Demandes à acheter

Neuchâtel blanc 1923, 24 et 25 est demandé en bouteilles. Offres écrites sous chiffres M. S. 48 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à acheter

fûts vides

de 16 à 32 litres. — Adresser offres avec prix à maison Coste, vins, Auvernier.

On demande à acheter d'occasion

GRAMOPHONE

en parfait état, avec quelques disques. — Faire offres avec prix sous B. R. 32 au bureau de la Feuille d'Avis.

A VENDRE

A vendre une

moto

très peu usagée. — S'adresser Buffet du tram, Serrières.

HALTE !
CHATAIGNES-MARRONS
belles, saines, en sacs de
10 kg. Fr. 3.30
5 kg. Fr. 1.80
A partir de 50 kg., 30 c. par kg. contre remboursement. Esportazione prodotti Agricoli, Magadino. JH 31022 O

Magasins ROSE-GUYOT
NEUCHATEL & CERNIER

Pantalons de sport

pure laine, toutes teintes, pour dames

4.95

La Lessive
L'INCROYABLE
donne comme prime les plus belles serviettes
L'INCROYABLE
MARQUE DÉPOSÉE
L'INCROYABLE
ne brûle pas le linge, mais au contraire le conserve

Souliers militaires

15.80

Grande Cordonnerie **J. Kurth**
SEYON 3 - NEUCHATEL

Châtaignes

belles grosses
5 kg. 1 fr. 70 ; 10 kg 3 fr.
Pedrioli No 37, Bellinzone.

Pèlerines

TISSU LAINE

sur caoutchouc, depuis 50 centimètres

11.75

CASAM-SPORT
I. CASAMAYOR
NEUCHATEL

PALACE **CE SOIR**

PRIX RÉDUITS PRIX RÉDUITS

La sélection des sélections. L'œuvre formidable de Cécil B. de Mille

LE BATELIER DU VOLGA

Le film le plus puissant, le plus émouvant, le plus poignant de l'époque

Canaris du Harz

et une cage, à vendre. S'adresser rue Pourtalès 4, 3me.

AVIS DIVERS

BONNE PENSION
à prix modérés. — A la même adresse, jolie chambre à louer. Place des Halles 11, 3me étage.

Quel jeune homme capable m'enseignerait la

sténographie ?

Prix et détails à A. V. poste restante, Ecluse.

Un cordonnier

actif, consciencieux et livrant travail aux meilleures conditions, vient de s'installer

Rue des Epancheurs 11 bis
Escalier de gauche
1er étage

Se recommande **Alfred BASTARDOZ**

On demande une

personne

de confiance pour faire le nettoyage de bureaux et magasin. Faire offres écrites sous F. G. 42 au bureau de la Feuille d'Avis.

EDMOND BERGER Rue St-Maurice 2
Premier étage

Toile coton blanchie double chaine 165 cm. **fr. 3.-**

5 % TIMBRES ESCOMPTE

Asile temporaire

MAISON des AMIES de la JEUNE FILLE
Faubourg du Crêt 14

Bonnes chambres avec pension
prix très modérés
Atelier pour nettoyage de plume, duvets, oreillers
prix avantageux

CASINO DE LA ROTONDE — NEUCHATEL
Dimanche 21 novembre 1926
Matinée à 15 heures **Soirée** à 20 h. 30
Deux représentations extraordinaires données par le
THÉATRE VAUDOIS
d'un nouveau grand succès de rire de « chez nous »
UNE SERPENT !
Comédie vaudoise en 4 actes de M. Marius Chamot.
Billets à l'avance chez Hug & Cie, magasin de musique à Neuchâtel, et dimanche dès 14 h. à l'entrée de la Rotonde.

SAMEDI le 20 novembre

INAUGURATION DE LA CHAPELLE ADVENTISTE

39, Faubourg de l'Hôpital, 39

10 h. 15 Sermon d'inauguration
15 h. GRANDE REUNION

Des pasteurs venant de Berne, de Paris, de Melun, de Lausanne auront la parole.

Le Chœur de l'Eglise adventiste de la Chaux-de-Fonds chantera

Le public est très cordialement invité. L'entrée est gratuite.

Fonds Pestalozzi
Compte rendu hiver 1925-1926

I. COMPTE-SECOURS

RECETTES

Solde en caisse au 1er octobre 1925	Fr. 39.64	
Cotisations de 322 membres réguliers	» 661.—	
Subvention du Conseil d'Etat	» 97.15	
Intérêts	» 755.92	Fr. 1553.71

DÉPENSES

Secours en chaussures, délivrés dans les écoles de Neuchâtel, sans distinction de nationalité ou de religion, à 52 enfants, pour	Fr. 727.—	
Secours en chaussures à la colonie de vacances de Bellevue	» 79.15	
Secours à l'école en plein air	» 500.—	
Frais généraux	» 124.64	
Versé au Compte épargne	» 100.—	Fr. 1530.79
Solde à nouveau		Fr. 22.92

II. COMPTE-CAPITAL
(Inaliénable)

Etat au 30 septembre 1926 . . . . . Fr. 10.000.—

Au nom même des enfants auxquels nous eûmes le privilège de remettre des chaussures, nous adressons un très cordial merci aux personnes et aux sociétés qui, pendant l'exercice écoulé, collaborèrent à l'œuvre que poursuit le Fonds Pestalozzi ; nous les prions de bien vouloir maintenir à notre Société leur sympathie et leur intérêt.

Pour le Comité :

Le Directeur des Ecoles primaires, J.-D. PERRET. — Le Président, E. BERNOULLI.
La secrétaire, C. CROUTAZ, institutrice. — Le Caissier, W. LANZ.

HOTEL DU VIGNOBLE, PESEUX

Jeudi 18 et vendredi 19 novembre
dès 20 heures

Théâtre Dante

Prestidigitateur à l'académie des jeux de Paris

Manipulations de poules, canards et lapins sans appareils. - Mme Dante, célèbre devineresse, sait tout, voit tout et devine tout, même vos noms !

Le théâtre Dante présente les dernières créations magiques : SCIENCE, MYSTÈRE, ADRESSE, ÉLÉGANCE.
25me année de voyages en Suisse,

Programme formidable. Invitation cordiale. Paul SOMMER.

Neuchâtel, Salle de concerts du Conservatoire

MARDI 23 NOVEMBRE 1926, à 8 h. 15 du soir

CONCERT

donné par Madame CÉCILE VALNOR, soprano

AU PIANO :
Mademoiselle THILDY HOFER
Professeur au Conservatoire

PRIX DES PLACES : Fr. 3.—, 2.— (toutes numérotées). — (10 % d'impôt communal en plus). Réduction habituelle pour les élèves du Conservatoire. — Billets : chez MM. HUG & Cie (vis-à-vis de la Poste), et à l'entrée de la salle.

CANTONAL-NEUCHATEL F. C.
NEUCHATEL

Emprunt 5 % de Fr. 40.000.- de 1923
3me tirage du 16 novembre 1926

L'obligation No 22 a été désignée par tirage au sort de ce jour pour être remboursée à Fr. 500.— le 1er mars 1927 et cessera de porter intérêt dès cette date.

Le remboursement s'effectuera contre remise du titre accompagné de tous les coupons non échus, aux caisses de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Neuchâtel, le 16 novembre 1926.

LA COMMISSION DU TERRAIN.

STADE du CANTONAL F. C., Neuchâtel

Dimanche 21 novembre
à 13 heures
Central I Fribourg **- Cantonal IIb**
A 15 heures
Concordia I - Cantonal I
(Bâle) Prix habituels

Ce soir au THÉATRE

à 8 h. 30 précises
le très beau film

GRAZIELLA

d'après l'immortel chef-d'œuvre d'**Alph. de Lamartine**

Adaptation musicale de P. MILLOT, interprétée par

l'Orchestre Léonesse

Liste des œuvres et auteurs :

Impressions d'Italie, No 2	Charpentier.
Impressions d'Italie, No 3	Charpentier.
Symphonie italienne	Mendelssohn.
Petite suite (En bateau)	Debussy.
Prélude des Maîtres Chanteurs	Wagner.
Soir orageux (Per Gynt). — Le Matin	Grieg.
Régaudo	G. Marie.
Suite italienne, No 1	Denisty.
Impressions d'Italie, No 1 (Napoli)	Charpentier.
Scènes napolitaines, No 1	Massenet.
Nocturne	D'Ambrosis.
Clair de lune	Debussy.
Nocturne	Paray.
Intermezzo	Baton.
La fille aux cheveux de lin	Debussy.
Don Quichotte (Tristesse de Dulcinée)	Massenet.
Chansons tristes	Duparc.
Rêve, prélude	Wagner.
Mort d'Iseult	Wagner.
Esquisse, No 2	L. Aubert.
Pavane pour une infante défunte	Ravel.
Esquisse, No 1	L. Aubert.
Clair de lune	Debussy.

Peinture sur porcelaine
Cours et leçons particulières

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser à M. J. Monnier, Arnold Guyot 2 (quartier de Comba Borel), Neuchâtel.

Restaurant de la Petite Brasserie

Vis-à-vis du funiculaire

DÈS AUJOURD'HUI

RAMS RAMS

Se recommande L. SCHLAPBACH.

Automobilistes
Attention !

Pour toutes ventes ou achats d'automobiles d'occasion

Rendez-vous au marché des automobiles d'occasion

A GENÈVE

2, Rue Dubois Melly **PLAINPALAIS**

Samedi 20 novembre et tous les samedis suivants

Prix **Fr. 5.—** par voiture, SANS AUTRES FRAIS

William + Bonardo

Ecluse 17 Masseur spécialiste Tél. 9.26

Massages après fracture, luxation, foulure, ankylose entorse, rhumatismes, sciatique. Electricité médicale

Coupe de cheveux soignée

pour dames et messieurs

ondulations

Salons de coiffure

SCHWANDER

Seyon 18a - Grand'Rue 11
Téléphone 881

On demande deux jeunes bêtes en

hivernage

Bons soins assurés. S'adresser chez Fritz Kaltenrieder, Chaumont.

Mesdames

Pour vos robes et manteaux, adressez-vous à Mme Terzi, tailleuse, Parcs 38.

Imprimerie J. Girardbille & Fils

Faubourg du Lac 9
NEUCHATEL

LIVRE RAPIDEMENT TOUS TRAVAUX COMMERCIAUX

Se recommandent -- Téléphone 14.66

Les timbres usagés

sont toujours reçus avec reconnaissance par

L'Asile des Billodes
au Locle

Pour Neuchâtel, on peut les remettre à l'Orphelinat du Prébarreau, Boine 1. P 10421 Le

La coiffure est un art !
Votre chevelure un précieux élément de beauté.
N'hésitez pas à nous faire une visite, vous en reviendrez satisfaite.

SŒURS GŒBEL
Terreaux 7 - Tél 11.83

ÉCOLE ET SALONS DE DANSE DU QUAI OSTERWALD

Dimanche 21 novembre dès 15 heures

Thé dansant
et
Soirée dansante

dès 20 h. 30

ORCHESTRE

Téléphone 16.42

ATELIER D'ART
VUILLE-ROBBE
Fbg. de l'Hôpital 30

Cours de dessin, peinture, décoration : porcelaine, batik, cuir repoussé, peinture sur verre, etc.

COURS POUR ENFANTS
COURS DU SOIR
LEÇONS PARTICULIÈRES

Remerciements

Madame Jean BOREL, Mesdemoiselles BOREL et les familles alliées, tiennent à exprimer par ces quelques mots, faute de pouvoir le faire personnellement, à chacun de leurs amis et connaissances les remerciements émus pour la sympathie si vraie et profonde qu'ils leur ont témoignée dans leur grand deuil.

Fleurier, 16 novemb. 1926.

Les familles BERTONCINI, SIEDLER et HOFMANN, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie pendant la maladie et le deuil qui vient de les frapper.

Neuchâtel, 17 nov. 1926.

Madame Bernard SAVOIE et ses fils, ainsi que les familles SAVOIE-PETITPIERRE et JUNIER, expriment leur bien sincère reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du deuil qui vient de les affliger.

Monsieur Louis CORSINI, à Marin, et ses enfants, remercient sincèrement les nombreuses personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Marin, 15 novembre 1926.

Un baiser ne suffit pas!

Je parie que votre enfant, avant de s'endormir, attend encore autre chose. Vous ne seriez pas une mère, si vous ne saviez quoi!

De ses petits yeux déjà lourds de sommeil, il guette *le bonbon* qui lui fut promis. Laissez-vous attendrir, sans scrupule. Car il y va de

La santé de votre enfant!

Or avec deux ou trois tablettes GABA, vous allez tout à la fois contenter son désir et lui éviter bien des maux.

Les tablettes GABA ne gâtent ni les dents ni l'estomac. Elles exercent durant la nuit une salutaire influence, désinfectent les muqueuses des organes respiratoires, et préservent l'enfant de toute fâcheuse contagion.

Une boîte de GABA contient plus de 300 tablettes.

Gaba

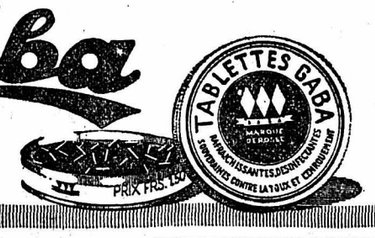

Une grande boîte de GABA coûte Fr. 1.50.

CONSULTEZ L'APPAREIL MAGNET AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

Corsets et ceintures

CHOIX ENORME

Corsets	bon coutil beige, 6.30 4.25	**2.95**
Corsets-ceinture	coutil damassé, quatre jarretelles, très solide	**2.95**
Corsets-ceinture	avec empiècement élastique, quatre jarretelles 4.20	**3.40**
Corsets-ceinture	avec bande élastique, rose, blanc et bleu, très solide, 6.25 5.95	**4.20**
Corsets américains	entièrement élastique, rose, très demandés, 8.90 7.60	**6.75**
Corsets forme ancienne	coutil gris et beige, très solide 9.50	**6.75**
Ceintures-corset	coutil blanc, quatre jarretelles, 4.20 3.40	**2.75**
Ceintures-corset coutil broché	blanc, mauve et rose 5.25 3.95	**2.95**
Ceinture-jarretelles	en coutil blanc, quatre jarretelles, 2.10 1.50	**1.45**
Soutien-gorge	toile blanche, 2.70 1.45	**1.10**
Soutien-gorge	jersey coton, belle qualité, blanc et rose 4.30 3.— 2.50	**1.75**
Corsets pour jeune fille	coutil blanc, avec bretelles 4.50	**4.30**

Jules Bloch - Neuchâtel

Soldes et Occasions

Gve PARIS S. A.

PLACE DES HALLES 6 -- NEUCHATEL

En vue de notre installation en décembre prochain au « Vaisseau », nous mettons en vente nos CONFECTIONS à prix très avantageux.

Manteaux d'hiver pour dames, depuis **20.-**
Robes de lainage depuis **29.- 35.-**
Robes de crêpe de Chine depuis **39.-**
Peignoirs en tous genres depuis **19.-**
Confections pour enfants articles soignés

Toutes ces marchandises sont de toute première fraîcheur et qualité.

PHILIPPE ROY

OF LONDON LATE

Spécialiste du costume tailleur anglais

Prix à partir de fr. 150.- Manteaux depuis fr. 130.-

Mesdames : Ne confondez ni le nom ni l'adresse s. v. p.

Avenue Premier Mars 4 Téléphone 16.29

La Brasserie Muller

NEUCHATEL

recommande aux amateurs ses bières **Brune et Blonde**

Livraison à domicile à partir de 12 bouteilles

TÉLÉPHONE 127

Ern. Röthlisberger

Artiste Bijoutier-Orfèvre

Tél. 12.49 NEUCHATEL Av. Gare 6

EXÉCUTION DE MODÈLES ORIGINAUX EN BIJOUTERIE ET ORFÈVRERIE

CADEAUX DE MARIAGE

Alliances ciselées, Colliers, Broches, Bagues, Pendentifs
Bracelets et Montres bracelets
Colliers, Chaînes et Cachets pour catéchumènes

COUPES ET GOBELETS POUR PRIX DE SOCIÉTÉS

Services à thé et à café
Coupes à fruits et Assiettes à dessert
Timbales pour baptêmes
Liens de serviettes
Salières et Huiliers
Broches et Boucles de souliers du costume neuchâtelois

Se charge également de RHABILLAGES en Bijouterie et Orfèvrerie, ainsi que de restaurations et ciselures de tous genres de bronzes, spécialement pour PENDULES FRANÇAISES ou NEUCHATELOISES PENDULETTES

ATELIER ET BUREAU DE VENTE : AVENUE DE LA GARE 6

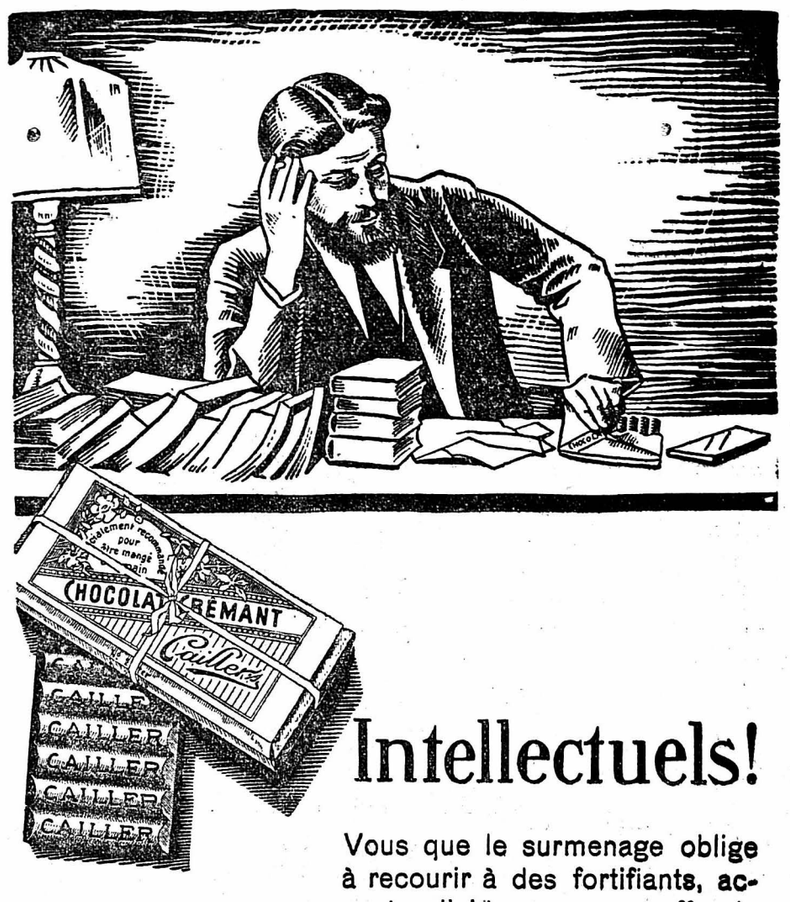

Intellectuels!

Vous que le surmenage oblige à recourir à des fortifiants, acceptez l'aide que vous offre le

CREMANT

Cailler, un aliment réparateur de premier ordre.

Légèrement amer sans aucune âcreté, riche en théobromine, ce chocolat délicieux augmente la puissance de travail. — Exigez la marque

Cailler

et refusez toutes les imitations.

AVIS TRÈS IMPORTANT !

Nous tenons à prévenir notre honorable clientèle et les intéressés que pendant nos transformations, le RABAIS de 10 % sur les MEUBLES et les CONFECTIONS, est également bonifié à tous nos clients profitant de

NOS GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENTS

Voici une occasion de se meubler et de se vêtir à très bon compte.

A LA SAMARITAINE

LAUSANNE MARCEL MEYER

Pour tous renseignements, prière de s'adresser dès lundi 15 ct à FERNAND BLOCH - Hôtel du Lac - Neuchâtel - Tél. 156

Société coopérative de Consommation

LIMBOURG

en pains d'environ 200 gr. emballés de papier d'étain.

Magasin de beurre et fromage R.A. Stotzer, rue du Trésor

FROMAGE GRAS DU JURA

première qualité, fr. 3.- le kg.

Depuis 5 kg. fr. 2.90 le kg. Depuis 10 kg. fr. 2.80 le kg.

Prix de gros par meule de 30/40 kg. Expédition franco au dehors

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Fanfan-la-Tulipe

PAR 47

PIERRE GILLES

Le chambellan, un peu interloqué, regarda Lurbeck d'un air étonné ; mais déjà les trois personnes arrivaient au bas de l'escalier et le chevalier, après avoir fait semblant de considérer avec attention les degrés recouverts d'un somptueux tapis et les splendides tapisseries qui recouvraient les murs... suivit son guide.

Puis, prenant congé de celui-ci, il descendit prudemment les marches, traversa le vestibule où veillaient deux serviteurs lourds et somnolents et gagna la cour intérieure assez à temps pour voir le lieutenant de police et Fanfan pénétrer ainsi que Mme Van Steinbergue dans une sorte de corps de garde.

« Oh ! oh ! se dit Lurbeck mordu par un terrible effroi. Il faut que je sache ce qui va se passer par là ! Car pour l'instant mes affaires ont l'air d'être en fort mauvaise posture.

» Mais je n'ai pas dit mon dernier mot ! Et rira bien qui rira le dernier !... »

Et il se glissa le long du mur jusqu'à une des fenêtres éclairées du corps de garde...

C'était une salle qui, sommairement meublée d'une table et de quelques sièges, servait de cabinet au commis principal de l'intendant des bâtiments royaux.

Lorsque le lieutenant-général avait besoin de présider en personne à un premier interrogatoire d'un inculpé de marque qui avait été arrêté soit au château, soit en ses alentours, il utilisait ce bureau comme chambre d'instruction et jamais il ne faisait transférer le prisonnier à Paris sans avoir cherché à obtenir de lui des aveux préalables.

Le commis, son secrétaire et deux plantons veillaient seuls à cette heure tardive.

A la vue du grand chef de toutes les polices de France et de Navarre, ils se levèrent respectueusement.

M. d'Argenson leur ordonna de passer dans une chambre voisine... Ils s'exécutèrent sur-le-champ sans être le moins du monde étonnés par cette arrivée impromptue; les affaires de ce genre étaient fréquentes à Versailles...

A travers les vitres éclairées, Lurbeck pouvait apercevoir, se découpant en ombre chinoises, les trois personnages qui se préparaient à jouer une scène tragique entre toutes.

M. d'Argenson s'était assis et avait ordonné à Mme Van Steinbergue de prendre place devant lui.

Quant à Fanfan-la-Tulipe, il était demeuré debout à côté de l'accusée... Ce furent quelques instants de troublant silence.

Au dehors, le chevalier tendait l'oreille pour tâcher de saisir les paroles qui allaient décider de son sort. Sa complice se tairait-elle ou allait-elle tout raconter au lieutenant général ?

Tout à coup, dans la cour de Marbre, une ronde de sentinelles, commandée par un caporal qui portait un falot, martela les dalles. Lurbeck fut sur le point de s'enfuir comme un voleur. Mais une volonté plus forte que la terreur de se voir découvert le cloua sur place. Fort heureusement pour lui, la ronde bifurqua à gauche et, libéré d'une mortelle angoisse, il entendit le pas des soldats qui s'éloignaient sur la terrasse.

L'index tendu vers la Hollandaise, M. d'Argenson attaquait d'une voix impitoyable :

— Madame, je ne vous cacherai pas que de lourdes charges pèsent sur vous... Depuis quelque temps, en effet, vos agissements sont devenus extrêmement suspects.

« Tout d'abord, votre attitude, lors de l'agression dont Mme de Pompadour a failli être victime au château de Choisy, ne m'a jamais paru très claire... Comment se fait-il, en effet, que les coupables, après avoir réussi d'une bien suspecte manière à endormir tous les domestiques à l'aide d'un narcotique, n'aient pas pris soin de vous empêcher, vous aussi, d'intervenir ? »

A ce coup direct, Mme Van Steinbergue répondit par un complet silence.

Le lieutenant de police poursuivait :

— C'est un premier mystère que nous avons à approfondir ; mais il en est d'autres plus graves et dont la solution est des plus urgentes... et je vous ordonne de me répondre avec une entière franchise.

« Premièrement, quelle est la nature de vos relations avec le chevalier de Lurbeck ?... Deuxièmement, dans quel but avez-vous aidé à l'enlèvement de cette jeune comédienne qui répond au nom de Mlle de Fiquefleur ? »

Lurbeck, qui n'avait pas perdu une seule de ces paroles, se mordait les lèvres jusqu'au sang.

Cet interrogatoire, il ne pouvait plus en douter, c'était bien son procès qui commençait à s'instruire.

Son premier mouvement fut de s'enfuir. Mais son désir de savoir quelle tournure allait prendre cet émouvant entretien le clouait sur place... Et lentement, sa main s'en fut vers la poche intérieure de son habit... d'où il sortit un pistolet.

Quant à l'espionne, assise ou plutôt crispée sur sa chaise, elle se taisait toujours et rien ne semblait capable de la faire sortir de son mutisme étrange.

— Je vous ordonne, insistait M. d'Argenson, de me dire toute la vérité, sinon je serai obligé d'avoir recours à la question.

La question ! Mot effroyable qui n'avait rien perdu de sa signification du moyen âge. La question, avec ses instruments de torture et ses bourreaux impassibles devant la souffrance des inculpés, les chevalets d'écartement, les coins qui vous broyaient les chairs, la roue épouvantable, l'eau, le feu et les scribes odieux attendant l'aveu forcé qui s'évadait en râles atroces de la bouche tordue des victimes !...

En un éclair, l'espionne aux abois entrevit ce tableau horrible... Plutôt que de subir ce martyre, la vengeance du chevalier, la mort peut-être, étaient préférables à cette descente aux enfers !

Oui, mieux valait tout avouer que d'aller au-devant d'un si horrible supplice.

— Si je dis ce que je sais, pourrais-je compter sur votre indulgence ? murmura-t-elle d'une voix tremblante.

Le lieutenant de police, sentant une prompte victoire, répondit sèchement :

— Je m'engage à intercéder pour vous auprès de Sa Majesté.

Fanfan-la-Tulipe, haletant, se penchait pour mieux saisir les paroles de la dame d'honneur, paroles qui allaient peut-être l'aider à découvrir la piste des ravisseurs de Perrette...

Mme Van Steinbergue, décidée à commencer sa confession, déclarait :

— Eh bien, voici !...

Mais elle ne continua pas... Un fracas épouvantable retentit dans la pièce ; une vitre venait de voler en éclats et les deux hommes virent l'espionne qui s'écroulait, frappée en pleine poitrine par une balle de pistolet tirée du dehors.

C'était le chevalier de Lurbeck qui, risquant la partie avec une extrême audace, venait d'imposer pour toujours silence à sa complice.

Tandis que les plantons, affolés, se précipitaient dans la pièce, Fanfan, bondissant vers le carreau brisé, tâchait d'apercevoir le tireur audacieux. Mais la nuit opaque, trouée seulement par le halo de quelques lumières, rendait difficile la poursuite éventuelle du bandit.

M. d'Argenson s'était porté vers la femme de chambre, qui était tombée la face contre terre. Aidé par le commis, il dégrafa son corsage.

Un flot de sang noir tachait les fines dentelles et les yeux déjà vitreux de l'espionne indiquaient la fin toute proche. Elle râla durant quelques secondes, faisant un terrible effort pour prononcer un nom que l'ange de la mort écarta de ses lèvres.

Le lieutenant de police, penché sur elle, essaya de saisir ce tragique murmure. Mais la bouche demeura ouverte, le regard fixe, perdu, atone.

Le marquis d'Argenson, enlevant son tricorne, constatait :

— Morte !... Messieurs, la justice n'a plus rien à faire ici.

Lurbeck, cependant, n'avait pas perdu son temps. Son crime commis, il s'était empressé de déguerpir vers son piqueur qui l'attendait dans la grande cour, près de la grille d'entrée. Vivement, il sauta en selle, enfonça ses éperons dans le ventre de sa bête qui se cabra, et sans faire la moindre attention au danger qu'il y avait de foncer ainsi en pleine obscurité, il bondit vers la route de Saint-Cyr.

(A suivre.)

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

Guerre à la poussière!

Le VIM a gagné haut la main la faveur des ménagères. N'est-ce pas lui qui fait la propreté de la maison? Le savon qu'il contient dissout la saleté ennemie, tandis que la fine poudre enlève, sans jamais rayer les objets, tout ce qui fait résistance. Le cuivre paraît de l'or, l'étain de l'argent, le bois redevient beau blanc et les vernis pourraient être frais! Le VIM ne doit jamais s'employer sec.

«Sunlight», Olten.

VIM

APOLLO **APOLLO**

Dès vendredi: **Mon Curé chez les Pauvres**

Interprétation follement amusante et du meilleur goût!

ATTENTION! PROCHAINEMENT: **Rêve de Valse**

d'après la célèbre opérette de Strauss ORCHESTRE

Examinez sans obligation d'achat notre choix de

Fourrures en bandes

La grande mode!

Lapin Columbia longs poils noirs, le m. 12.90 9.90 **7.90**

Lapin brun longs poils, le mètre 8.90 7.90 **6.90**

Lapin gris argent 10 cm. 19.75 8 cm. le m. **15.75**

Lapin Chinchilla **37.50** **29.50**

Grand choix de fourrures: Opossum, imitation biberette, castorette, vison, loutre, etc.

Marabout pour garnitures en blanc, noir, beige

AUX ARMOURINS

Neuchâtel S. A.

Pour ne pas être dérangé deux fois

vous pouvez nous passer vos ordres en coke de gaz de l'usine de notre ville. Nous livrerons au même prix et vous aurez l'avantage de le recevoir en même temps que vos autres combustibles,

REUTTER & DUBOIS

TÉLÉPHONE 170 RUE DU MUSÉE 4

PIANOS

Au choix, trois pianos, noyer, cordes croisées, Burger & Jacoby. — S'adresser A. Lutz fils, Croix du Marché. c.o.

AUTO

Pour restaurer soi-même son auto, employer le

TOKIOL

Verni épatant. Chez

MEYSTRE & Co

Pâtes alimentaires Mercure

134 SUCCURSALES

Clinique des poupées

Z. DUBUIS — Terreaux 7

SUCCESSEUR DE Mme BISSAT

Réparations et vente de poupées et accessoires

Joli choix de petites robes et lingerie

Les muqueuses

de la bouche et de la gorge sont très facilement exposées à des inflammations et à des infections. Des gargarismes réguliers avec l'eau dentifrice aux herbes Trybol empêchent ces inconvénients et rendent l'haleine fraîche. — Faites un essai!

On cherche à vendre un lot

D'ACTIONS FAVARGER

APP. ÉLECTRIQUES, NOUVELLE ÉMISSION

Adresser offres sous chiffre M. S. 970, au bureau de la Feuille d'Avis.

Les divans

modernes de notre fabrication, recouverts de moquette laine, sont livrés franco domicile avec facilités de paiement

AMEUBLEMENTS GUILLOD

Ecluse 23 Tél. 5.58

Maison suisse fondée en 1895

OCCASIONS

TAPIS PERSANS

Täbris, 295×192, fr. **330.-**

» 310×203, » **360.-**

» 325×210, » **380.-**

Autres pièces avantageuses

Mme A. BURGI

ORANGERIE 8

A côté du Cinéma Apollo

POTAGERS

neuf et d'occasion

Réparations de potagers

et de tous travaux de serrurerie

Soudure autogène

Se recommande,

J. METZGER. Evole 6.

AU LION DE PERSE

Tapis d'Orient

TERREAUX 9

NEUCHATEL

Importation directe d'Orient

Sachez profiter de cette offre avantageuse.

Petits Anatolie, dep.		fr.	17.—
Petits Beloutch. dep.		»	30.—
Petits Täbris dep.		»	45.—
Anatolie	95×176	»	72.—
»	181×120	»	85.—
Ouchak	163×103	»	85.—
Afghanist.	158×98	»	82.—
Karadja	134×94	»	80.—
Beloutchis	123×211	»	160.—
»	104×200	»	150.—
»	82×116	»	50.—
»	72×130	»	60.—
»	81×159	»	68.—
»	100×162	»	80.—
Mossoul	170×101	»	100.—
»	169×102	»	85.—
»	166×104	»	100.—
»	170×109	»	105.—
»	175×112	»	110.—
»	170×98	»	90.—
»	150×99	»	85.—
»	152×96	»	90.—
Täbris	150×69	»	110.—
»	157×71	»	120.—
»	140×83	»	100.—
»	140×85	»	95.—
»	122×79	»	90.—
»	297×183	»	425.—
»	313×220	»	480.—
»	394×276	»	820.—
Mouhal	368×258	»	600.—
Héris	405×275	»	870.—
Meched	309×205	»	440.—
Afghanist	291×205	»	480.—
Schiras	276×170	»	450.—
Mossoul	502×100	»	280.—

J'ai également un très beau choix en Boukhara, Kirman, Smyrne, etc.

Le magasin est ouvert de 8 h. à midi et de 14 à 19 h.

H. SUZMEYAN

Ce soir **THÉATRE** Ce soir

GRAZIELLA

Irrévocablement dernier spectacle avec

L'ORCHESTRE LÉONESSE

Prix ordinaire des places

PROSPECTUS

Emprunt 7 %

des

Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine

de fr. 75,000,000 valeur nominale, argent suisse

Capital et intérêts payables sans retenue d'aucun impôt français présent et futur, au choix des porteurs en Suisse en francs suisses et dans les Pays-Bas en florins hollandais au cours fixe de 48 cents par franc suisse. Le droit de timbre suisse sur les coupons au taux actuel de 2 % est acquitté en un paiement global unique.

Prix d'émission: 95 %. **Rendement: 7 3/8 %**

Le Ministre des Finances à Paris, afin de satisfaire aux besoins financiers des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, a décidé d'émettre un

Emprunt 7 % des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine de fr. 75,000,000 valeur nominale, argent suisse

dont les modalités sont les suivantes:

1. L'emprunt est divisé en 75.000 obligations au porteur de francs suisses 1,000 chacune, numérotées de 1 à 75.000.

2. Les obligations sont productives d'intérêt au taux de 7 % l'an, à partir du 1er décembre 1926, payables semestriellement à raison de francs suisses 35 par obligation le 1er juin et le 1er décembre de chaque année. A cet effet, les obligations sont pourvues de coupons semestriels dont le premier viendra à échéance le 1er juin 1927.

3. L'emprunt est remboursable au pair jusqu'au 1er décembre 1951, moyennant 50 demi-annuités constantes (amortissement et intérêts compris), dont la première écherra le 1er juin 1927. Toutefois, les Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine auront la faculté, à partir du 1er juin 1931, d'accroître chacune de ces demi-annuités d'au moins 5 millions de francs suisses ou de rembourser la totalité des titres encore en circulation moyennant un préavis de six mois; les remboursements renforcés ou anticipés pourront avoir lieu au plus tôt le 1er décembre 1931 et ultérieurement à une date coïncidant avec l'échéance d'un coupon. Dans le cas où les titres du présent emprunt seraient cotés au-dessous du pair (sans intérêts courus ni courtage), les Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pourraient racheter sur les marchés suisse et hollandais, par l'entremise du Crédit Suisse, le nombre de titres correspondant aux demi-annuités susdites et au remboursement majoré ou total. Dans le cas où le rachat ne pourrait se faire au prix maximum prévu, les titres à rembourser au pair seraient désignés par le sort. Ces tirages auront lieu au mois d'avril et d'octobre au Crédit Suisse à Zurich, en présence d'un fonctionnaire accrédité par le Gouvernement français. Les numéros des titres sortis au tirage seront publiés dans les journaux suisses et hollandais prévus pour les avis officiels à donner aux porteurs des titres du présent emprunt. Leur remboursement aura lieu le 1er juin ou le 1er décembre qui suivra le jour du tirage.

4. Le présent emprunt n'est pas garanti par des gages spéciaux. Le Ministre des finances s'engage par contre à ne pas accorder à des emprunts des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine à émettre ultérieurement des gages spéciaux sans y faire participer au même rang le présent emprunt.

5. Le service financier du présent emprunt (paiement des intérêts, dotation du fonds d'amortissement et remboursement du capital) est garanti dans l'ordre suivant par:

a) les produits de l'exploitation du réseau des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine;
b) le «Fonds Commun des Grands Réseaux Français» où sont versés les excédents des recettes des réseaux réalisant des bénéfices en vertu de la Convention du 28 juin 1921, articles 13 et suivants, approuvée par la loi du 29 octobre 1921;
c) les paiements que le Trésor Public Français a pris l'engagement d'effectuer en cas de besoin, conformément à la Convention susvisée, pour combler, le cas échéant, le déficit dudit fonds commun;
d) l'engagement pris par l'Etat français de payer lui-même tout ce qui resterait encore à payer en intérêt et capital du présent emprunt, dans le cas où les modalités prévues aux alinéas a, b et c, ne le permettraient pas.

6. Les intérêts et le capital des obligations du présent emprunt sont payables sans retenue d'aucun impôt français présent et futur, à des propriétaires ou usufruitiers domiciliés ou résidant hors de France et cela, au choix des porteurs, en Suisse en francs suisses et dans les Pays-Bas en florins hollandais au cours fixe de 48 cents par franc suisse. L'impôt suisse sur les coupons jusqu'à concurrence du taux actuel de 2 % est acquitté en un paiement global unique.

Sont désignés comme domiciles officiels de paiements en Suisse:

le Crédit Suisse
la Société de Banque Suisse
la Banque Cantonale de Berne
l'Union Financière de Genève
la Banque Fédérale S. A.
la Banque Commerciale de Bâle
la Société anonyme Leu & Cie
l'Union de Banques Suisses
la Banque Populaire Suisse
le Comptoir d'Escompte de Genève

avec tous leurs sièges et succursales,

en Hollande: Amsterdamsche Bank, Amsterdam
de Twentsche Bank
Lippmann, Rosenthal & Co.

7. Les avis à donner aux porteurs d'obligations du présent emprunt se feront valablement au moyen d'une seule publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, à Berne et dans un journal de Zurich, de Bâle, de Genève et de Berne, dans la Feuille officielle de la Vereeniging voor den Effectenhandel à Amsterdam et dans un journal d'Amsterdam et de Rotterdam.

8. L'admission de l'emprunt à la cote officielle sera demandée aux bourses de Zurich, Bâle, Genève et Berne, ainsi qu'aux bourses d'Amsterdam et de Rotterdam.

Les banques suisses soussignées se sont associées avec un groupe de banques hollandaises, composé de la Amsterdamsche Bank, de Twentsche Bank, MM. Lippmann, Rosenthal & Co., à Amsterdam, dans le but de prendre ferme

l'Emprunt 7 % des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine de Fr. 75,000,000 valeur nominale, argent suisse,

dont

Fr. 50,000,000 valeur nominale par le groupe suisse,
Fr. 15,000,000 valeur nominale par le groupe hollandais,

tandis que Fr. 10,000,000 valeur nominale ont été placés ferme à l'étranger. L'émission aura lieu simultanément en Suisse et dans les Pays-Bas.

Emission en Suisse.

Les banques soussignées offrent en souscription publique la tranche suisse de

Fr. 50,000,000 valeur nominale,

aux conditions suivantes:

1. Les souscriptions sont reçues **du 18 au 22 novembre 1926 inclusivement** chez l'un des domiciles désignés à la fin du présent prospectus.
2. Le prix de souscription est de 95 %, les intérêts à déduire ou à ajouter selon que la libération aura lieu avant ou après le 1er décembre 1926.
3. Les souscripteurs seront avisés par lettre du résultat de la répartition après la clôture de la souscription. Si les demandes dépassent le montant disponible, les domiciles auront la faculté de réduire, à leur convenance, les montants souscrits. *Les souscripteurs qui s'engagent à ne pas vendre avant fin février 1927 les titres qui leur seront attribués, seront favorisés à la répartition.*
4. Les titres attribués doivent être libérés **au plus tard jusqu'au 31 décembre 1926.** Lors de la libération, il sera délivré aux souscripteurs pour des titres non bloqués des certificats provisoires. En échange de ces certificats, ils pourront, plus tard, sur avis spécial, prendre livraison des titres définitifs. La remise des titres provisoires ou définitifs aux souscripteurs de titres bloqués (voir chiffre 3) aura lieu à l'expiration du délai prévu.
5. Le timbre suisse d'émission est payé par l'emprunteur; le droit de timbre suisse sur les coupons au taux actuel de 2 % est acquitté en un paiement global unique.

Zurich, Bâle, Berne et Genève, le 9 novembre 1926.

Crédit Suisse.
Société de Banque Suisse.
Union Financière de Genève.
Banque Commerciale de Bâle.
Union de Banques Suisses.
Banque Cantonale de Berne.
Banque Fédérale S. A.
Société Anonyme Leu & Cie.
Banque Populaire Suisse.
Comptoir d'Escompte de Genève.

Les demandes de souscription sont reçues sans frais aux guichets des sièges, succursales et agences des banques précitées.

De Genève au Pacifique

De M. Lucien Romier, dans le « Figaro » :

Le comité nommé par le conseil de la Société des nations pour préparer la conférence économique internationale, s'est réuni à Genève sous la présidence de M. Theunis, ancien premier ministre de Belgique.

Ce comité, dont font partie trente-cinq délégués des divers pays, doit, au cours de sa présente cession, prendre connaissance des documents qui lui ont été adressés sur l'état du commerce mondial, arrêter définitivement le plan des questions à soumettre à la future conférence, et, peut-être, fixer la date où elle s'assemblera.

La date à choisir n'est pas indifférente. En effet, il semble très difficile de concevoir et d'imposer des règlements communs au commerce des nations, tant que l'économie de chacune des nations en cause ne reposera pas sur une monnaie stable. Les variations monétaires rendent le plus souvent caducs et inopérants les règlements même minutieux. Or, pour nous borner à l'Europe, deux des principales nations commerçantes, la France et l'Italie, n'ont pas encore stabilisé leur monnaie. Si le comité, comme certains de ses membres paraissent y incliner, décide de réunir la Conférence au printemps prochain, ce sera sans doute dans l'espoir que d'ici à quelques mois, la France et l'Italie auront subi l'épreuve de la stabilisation.

Quant au programme de la future conférence, il dépendra précisément de l'état des réformes monétaires. Si, à la date qui sera fixée, la France et l'Italie n'ont pas encore stabilisé leur monnaie, les délégués des pays qui souffrent de la concurrence des nations à change variable n'auront pas de plus active préoccupation que d'amener les récalcitrants à résipiscence. Si, au contraire, les monnaies de l'Europe presque entière sont stabilisées, tous les délégués se soucieront principalement de répartir les chances et les risques de crise commerciale au mieux des intérêts de chacun : alors les cartels internationaux et les accords douaniers passeront au premier plan...

A vrai dire, personne ne peut encore prévoir quels résultats positifs sortiront du projet de conférence, ni même s'il en sortira, pratiquement, un résultat quelconque.

Mais, d'ores et déjà, les documents et les statistiques recueillis par les secrétaires de la Société des nations en vue d'éclairer le débat éventuel, font apparaître un phénomène dont les conséquences dépassent de beaucoup la portée des palabres genevoises. Ce phénomène, c'est que le centre de gravité du commerce mondial se déplace très nettement de l'Atlantique vers le Pacifique.

Les rapports d'échanges directs entre l'Inde, l'Extrême-Orient, l'Australasie et l'Amérique sont en croissance de plus en plus marquée, tandis que diminuent les rapports de ces mêmes pays avec l'Europe. Ainsi nous assistons à la naissance d'une nouvelle civilisation « moderne », loin des puissances européennes, en dépit d'elles et probablement plus riche qu'elles.

Voilà un ample sujet de méditation, non seulement pour les économistes, mais pour les politiques, pour les historiens, et peut-être pour les moralistes.

POLITIQUE

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Le mandat français sur la Syrie

GENÈVE, 17. — La commission des mandats de la Société des nations, réunie à Genève, a examiné le rapport du gouvernement français sur la situation en Syrie. Elle s'est bornée à demander quelques renseignements complémentaires à M. Robert de Caix, délégué de la France, sur l'organisation de la justice dans les territoires sous mandat, l'égalité économique, la dette publique, la délimitation de la frontière entre l'Irak et la Syrie, les accords d'Angora, les fonctions des conseils représentatifs, la situation des réfugiés arméniens.

Au début de son exposé, M. de Caix a dit que la puissance mandataire entend suivre la politique approuvée précédemment par la commission des mandats, comme l'avait fait M. Henry de Jouvenel et comme le fera le nouveau commissaire M. Ponsot. M. de Caix a donné ensuite des renseignements d'ordre général sur l'état actuel de la situation en Syrie et sur le futur statut organique du territoire sous mandat.

La commission a entrepris la lecture de diverses communications intéressant l'enquête que le gouvernement français a commencée et qui sera continuée sur les causes profondes des événements de 1925.

Cet examen des rapports de la puissance mandataire a provoqué de nombreuses questions posées au représentant français. Préparé à cette éventualité, M. de Caix a apporté à Genève une importante documentation. Il s'est trouvé en situation de satisfaire aux demandes personnelles des membres de la commission. Plusieurs membres de la commission ont exprimé leur satisfaction des renseignements très complets qui leur ont été fournis.

La commission a été saisie, comme d'ordinaire, de nombreuses pétitions présentées par le comité syro-palestinien dont le siège est au Caire, ou inspirées par lui. Plusieurs membres du comité du Caire sont à Genève. Ils n'ont pas été entendus par la commission malgré leurs demandes réitérées.

M. de Caix a donné lecture à la commission des mandats des rapports d'enquête rédigés : par le général Gamelin, sur les faits reprochés au commandement militaire en Syrie ; par le commandant Raynal, sur les faits reprochés aux troupes françaises ; par M. Daclin, sur les faits reprochés à l'administration du Djebel-Druse.

La commission, à l'unanimité, a exprimé l'avis que les rapports et les explications du gouvernement français lui donnaient entière satisfaction.

Pour la conférence économique internationale

GENEVE, 17. — Selon toutes probabilités, la conférence économique internationale dont le gouvernement français avait pris l'initiative à l'assemblée de Genève de 1925 aura lieu au printemps prochain. La date de juin est mise en avant. C'est du moins la recommandation que fera le comité préparatoire dans le rapport qu'il adressera au conseil de la Société des nations, lequel se prononcera dans sa session de décembre.

Le comité préparatoire qui siège depuis lundi dans ses commissions privées paraît, en effet, avoir été très favorablement impressionné par l'état de préparation de la conférence et l'énorme documentation recueillie à cet effet. Trois commissions sont actuellement occupées à dépouiller cette documentation et à la coordonner afin d'en tirer un programme aussi précis que possible de la future conférence.

KEFOL
Pour MAUX DE TÊTE
La boîte de dix poudres fr. 1.80

L'une est chargée de l'étude des problèmes relatifs à la production industrielle. La seconde s'occupe de toutes les questions commerciales et notamment des questions de douane, des questions d'importation et d'exportations, des ententes industrielles internationales, etc. Enfin, la troisième commission étudie les questions relatives aux finances, à l'agriculture et à la main-d'œuvre.

C'est la collaboration intime de la Société des nations, du Bureau international du travail, de la Chambre de commerce internationale et des milieux commerciaux qui permet d'entrevoir aujourd'hui, dans un délai rapproché, la conférence économique internationale.

Le comité préparatoire a tenu, mardi après-midi, sous la présidence de M. Theunis, une deuxième séance plénière. Les présidents des trois sous-commissions ont brièvement exposé le travail accompli. Seul le sous-comité chargé d'examiner la question monnaie et finance, sous la présidence de M. Léopold Dubois (Suisse), a terminé ses travaux. M. L. Dubois a donné un exposé assez complet de ce rapport. Le sous-comité s'est occupé d'abord des problèmes relatifs à la stabilisation de la monnaie et à la régularisation des changes, de la stabilisation du pouvoir d'achat de l'or et de la question du contrôle des changes.

En ce qui concerne le taux d'escompte, le sous-comité pense que dans beaucoup de pays, ce taux est encore trop élevé.

Le sous-comité a constaté, d'autre part que, depuis la guerre, l'épargne ne se pratiquait plus dans la même proportion. Dans certains pays, les capitaux sont frappés de tels impôts que leur formation en est entravée. Le sous-comité croit que cette formation des capitaux doit être encouragée, car c'est ainsi que l'on pourra arriver à un taux d'intérêt et à un taux d'escompte beaucoup plus favorables qu'aujourd'hui.

Enfin, au chapitre des finances publiques, la question des dettes publiques à court terme, qui constituent un grand danger lorsqu'elles se montent à des sommes énormes, a retenu l'attention du sous-comité.

GRÈCE

Pangalos et la violation du pacte de la S. d. N.

ATHENES, 17. — L'arrêt du conseil suprême d'enquête, devant lequel sont accusés Pangalos et ses collaborateurs, vient d'être publié.

Ce jugement contient des appréciations sur la violation du pacte de la S. d. N., commise par Pangalos au moment de l'incident gréco-bulgare. Ainsi, les hommes d'Etat pourraient être rendus responsables pénalement de la violation par eux du pacte de la Société des nations.

Voici les parties de l'arrêt qui concernent ce point :

« Attendu que le pacte de la S. d. N. compris dans le traité avec la Bulgarie signé le 14-17 novembre 1919 à Neuilly par la Grèce, ainsi que dans les traités de Versailles et de Saint-Germain, qui ont été ratifiés, consacre des liens d'autorestriction des Etats souverains qui sont devenus membres de la ligue et crée pour eux des droits en même temps que des devoirs, c'est-à-dire des liens juridiques d'ordre international, qui doivent être respectés de la part des gouvernements des membres de la ligue pour atteindre le but général de la société, qui est le développement de la coopération entre Etats et la garantie de leur sécurité et de leur paix ;

» Attendu que l'article 17 du pacte stipule que tous les membres de la société conviennent que s'il s'élève entre eux un différend susceptible d'amener une rupture, ils le soumettront soit à la procédure de l'arbitrage, soit à l'examen du conseil, et qu'en aucun cas ils ne doivent recourir à la guerre avant l'expiration d'un délai de trois mois après la sentence des arbitres ou le rapport du conseil ;

» Attendu qu'après cela et comme il est exposé dans la communication du président du conseil, les ministres contre qui est portée la plainte ont ordonné des opérations militaires et une invasion en territoire bulgare sans se conformer à la clause précitée, et ont provoqué par ce fait une décision de la Société des nations obligeant l'Etat grec à payer une indemnité de 30 millions de levas, qui fut versée à la Bulgarie :

» Il existe sur la base de ces faits un cas de violation par les susdits ministres de la loi sur la responsabilité des ministres, et il faut par conséquent ordonner une enquête sur cet acte. »

TCHÉCOSLOVAQUIE

La réforme foncière

PRAGUE, 17. — Devant la commission du budget du Parlement tchécoslovaque, M. Vozenilek, président de l'office foncier, a répondu en ces termes à diverses questions relatives à la répartition du sol aux membres des minorités nationales.

« Dans toutes les régions du pays, dit-il, l'office foncier a soutenu, sans distinction de nationalités, la remise de terres pour les besoins communaux. Ainsi nombre de communes, parmi lesquelles des allemandes et des mixtes, ont obtenu d'importants lotissements.

» Pendant cinq ans, l'office foncier a fait la répartition de parcelles pour la construction ; des entrepreneurs allemands ont obtenu, il y a cinq ans, environ 500 ha., ce qui représente 10 mille parcelles pour construction à un prix moyen d'une couronne par mètre carré. Il n'est pas possible de prétendre que les Allemands modestement situés au point de vue économique auraient été exclus des bénéfices de la réforme foncière. Sur 80,000 ha. de fermage à long terme sur de grandes propriétés foncières, les Allemands en ont acheté environ 40,000, soit près de la moitié. Ils ont obtenu 4000 ha. de terre pour construction et pour d'autres destinations ; pour l'agriculture, ils ont acheté des grands propriétaires fonciers près de 10,000 ha. et par le processus de répartition en ont obtenu en outre 15,000. De cette sorte, environ 70,000 hectares des terres confisquées ont passé aux mains des acquéreurs moyens de nationalité allemande.

» Il faut prendre en considération que les régions allemandes ou mixtes ont en très grande partie un caractère exclusivement ou principalement industriel et que là le nombre des postulants qualifiés est proportionnellement beaucoup moins grand que dans les régions tchèques où domine la population agricole. »

Répondant à l'objection que la colonisation ne s'est faite que dans les contrées de langue allemande, M Vozenilek a dit :

« La colonisation se fait sans distinction sur tout le territoire de l'Etat. Si elle a lieu dans certains arrondissements linguistiques mixtes, c'est à la suite de circonstances naturelles, à cause de la quantité disponible de terres confisquées et à défaut de postulants qualifiés domiciliés dans ces contrées, et non pas arbitrairement. Dans les colonies, il y a un certain nombre d'Allemands et de Magyars, et cela aussi dans des arrondissements purement tchèques ou slovaques. De même des terres ont été allouées à des Allemands faisant partie de l'administration de l'agriculture économiquement lésés et des fermiers de domaines confisqués. »

L'apaisement

On sait que deux ministres allemands font maintenant partie du gouvernement tchécoslovaque. A ce sujet, une difficulté s'est élevée au Parlement, parce que le règlement de la Chambre, qui date de la période révolutionnaire, interdit l'emploi d'une autre langue que le tchécoslovaque aux orateurs du gouvernement et aux rapporteurs de commissions. A plusieurs reprises, des membres allemands qui font maintenant partie de la majorité gouvernementale ont insisté pour pouvoir employer leur langue, ne connaissant qu'imparfaitement le tchèque.

A ce sujet, un représentant du parti agrarien, auquel appartient le président du conseil, a fait une déclaration officielle, demandant une modification aussi prochaine que possible du règlement de la Chambre, afin de permettre aux représentants des partis allemands qui parlent au nom du gouvernement ou des commissions de rapporter en langue allemande. Cette déclaration a été accueillie sans aucune contradiction de la part des autres partis tchécoslovaques.

HONGRIE

Dissolution du Parlement

BUDAPEST, 17. — Un décret du régent prévoit la dissolution de l'Assemblée nationale et convoque les deux Chambres du nouveau Parlement pour le 25 janvier 1927.

ÉTATS-UNIS

Heureux pays

NEW-YORK, 17. — Comme les revenus des Etats-Unis vont, selon les calculs, augmenter au cours de l'année prochaine de 300 millions de dollars, le secrétaire du Trésor, M. Mellon, a déclaré que les contribuables auraient, cette année, 15 p. c. de moins à payer que l'année précédente.

La multiplication des lois

NEW-YORK, 17. — Si l'on en croit le « National Budget Committee » américain, il n'y a actuellement pas moins de deux millions de lois en vigueur aux Etats-Unis.

Le gouvernement fédéral et les quarante-huit Etats élaborent chaque année des centaines de lois nouvelles, et l'interprétation de ces lois par les tribunaux donne lieu à des publications juridiques qui représentent 175,000 pages pour une seule année.

En 1925, le Congrès américain a voté 895 lois sur 13,909 projets déposés. Depuis 136 ans, c'est-à-dire depuis l'adoption de la Constitution, 50,000 lois ont été mises en vigueur, 49 seulement ont été déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême.

Les lois votées par les Etats sont souvent baroques, et beaucoup restent lettre morte dès la promulgation, sans toutefois être rapportées.

Les adversaires de cette multiplication des lois citent volontiers l'opinion de l'historien anglais Buckle, suivant lequel « c'est par l'abrogation des lois existantes que se sont réalisés tous les progrès des cinq derniers siècles en matière législative. »

ÉTRANGER

Banquier infidèle. — Les journaux de Belgrade annoncent l'arrestation de M. Outiechenovitch Ostrojinski, ancien sous-directeur de la banque « British trade corporation » de Belgrade, sous l'inculpation de détournement de fonds pour un montant d'environ un demi-million de dinars. L'inculpé avait tenté de se suicider au début d'octobre et se trouve encore actuellement en traitement. Il était consul de Suède à Belgrade, mais avait tout récemment démissionné.

Un crime politique a été commis à la Guadeloupe qui dénote chez ses auteurs une rare férocité.

Au lendemain des élections cantonales, un partisan de M. Candace, M. Belmont, manifestait avec enthousiasme la joie que lui causait la victoire de ses amis.

Deux hommes se précipitèrent sur lui, le jetèrent à terre et tandis que l'un d'eux le maintenait sur le sol, l'autre, à bout portant, lui tirait dans le dos quatre coups de revolver. Comme il râlait encore, celui qui l'avait maintenu l'achevait froidement.

Les deux assassins, Edouard et Gerald Rameaux ont été arrêtés.

SUISSE

Aux C. F. F. — Le conseil d'administration des chemins de fer fédéraux a tenu à Zurich une session de deux jours sous la présidence de M. Keller, conseiller aux Etats, de Winterthour. Il a examiné le rapport de gestion du troisième trimestre, puis le projet de construction d'un nouveau bâtiment de service pour les postes, les douanes et les chemins de fer à Zurich. Ce projet est en rapport avec l'extension de la gare. Le service des postes est actuellement entravé par le manque de place auquel on remédierait en construisant un nouveau bâtiment pour le service des postes et l'administration au bord de la Sihl et par l'installation d'une gare postale placée derrière le bâtiment administratif. Les bureaux du IIIme arrondissement des C. F. F. étant actuellement situés dans trois bâtiments différents, les C. F. F. profiteraient de cette occasion pour loger tous ces bureaux dans les étages supérieurs du bâtiment. Sur les frais de construction, évalués à 8 millions de francs, 1,822,000 fr. seraient couverts par les C. F. F. Le conseil a approuvé le projet élaboré en commun par la direction générale et par l'administration des postes, conformément au projet décrit par le message fédéral du 6 septembre 1926 aux Chambres fédérales. Il a accordé les crédits pour la part des frais incombant aux C. F. F., à condition que les Chambres fédérales approuvent l'ensemble du projet et accordent le total des crédits.

Un crédit de 1,870,000 fr. a été accordé pour l'électrification immédiate de la ligne du Ricken, de Rapperswil à Wattwil et un crédit de 4,350,000 fr. pour l'électrification de la ligne Oerlikon-Schaffhouse (48 km.).

La motion concernant les services d'automobiles, présentée à la dernière séance par M. Bratschi, a été renvoyée à la direction générale, qui a été chargée de présenter un rapport en temps opportun.

Au commencement de la séance de mardi, M. Rothpletz a présenté une motion invitant la direction générale et le conseil d'administration à examiner et à soumettre un rapport au conseil sur la question de savoir si les conditions particulières prévues à l'article 16 de la loi sur la durée du travail sont aujourd'hui existantes et si éventuellement le conseil d'administration peut recommander au Conseil fédéral l'application de ces dispositions. Cette motion sera motivée à la prochaine séance.

Le rapport de la commission chargée par la direction générale de faire une enquête sur les conditions de travail et du personnel a été soumis aux membres du conseil d'administration. Après un débat sur l'examen des propositions et suggestions contenues dans le rapport, le conseil a invité la direction générale à élaborer les règlements d'ordre et de compétence pour la direction générale et les directions d'arrondissements en tenant compte des résultats de l'enquête. De nouvelles enquêtes seront organisées par la direction générale sur les économies de personnel à réaliser dans le service extérieur.

Enfin, la direction générale a présenté un rapport sur le service de publicité des C. F. F. aux Etats-Unis, sur l'utilisation des stations et gares par des administrations ferroviaires étrangères.

La séance a été suivie d'une visite des terrains situés près de la gare de Zurich et sur lesquels on projette de construire un bâtiment administratif.

BALE-CAMPAGNE. — Le Conseil d'Etat de Bâle-Campagne, se basant sur les propositions de la commission des experts, a fixé les taux de répartition du produit des collectes en faveur des victimes des inondations. Les sinistrés ont été répartis en quatre classes. Selon leurs ressources, ils recevront des indemnités variant entre 40 et 100 pour cent des dommages. La collecte a produit 312,000 francs, alors que les dommages subis par les propriétaires se montent à 500,000 francs.

BERNE. — La semaine dernière, deux cambrioleurs dangereux circulant dans les environs de Thoune avaient tenté de cambrioler un vieillard vivant seul près d'Oberhofen. L'un d'eux, nommé Bützer, vient d'être arrêté par la police de Thoune. Bützer portait des blessures provenant de deux balles qui l'avaient atteint à la tête. C'est son compagnon Lüthi qui avait tiré sur lui pendant qu'il dormait, car les deux comparses n'étaient pas d'accord sur un cambriolage à commettre. Il aurait fallu pour cela commettre un crime auquel Bützer ne voulait pas participer. On pense que Lüthi aura tiré sur Bützer pour que personne n'ait connaissance du meurtre qu'il avait l'occasion de commettre seul. Peu après la déposition de Bützer, la police a pu arrêter Lüthi à Thoune.

SOLEURE. — Le meurtrier présumé de Mlle Gertrude Engel, le jeune Oswald von Arx, a été arrêté mardi après midi sur les hauteurs du Jura, au-dessus d'Egerkingen. Von Arx conteste avoir tué son amie. C'est elle qui, après avoir quitté le local de danse, a voulu se suicider d'un coup de revolver, mais ne parvint qu'à se blesser ; c'est lui alors qui tira deux balles pour abréger ses souffrances. Il dit avoir pris la fuite pour chercher aussi la mort.

GRISONS. — A Ilanz, un passant est tombé par une ouverture pratiquée dans le pont en bois, actuellement en réparation, qui relie les deux parties de la ville et a fait une chute d'une dizaine de mètres sur les pierres de la berge du Rhin. Il a été grièvement blessé et conduit à l'Hôpital.

VALAIS. — A Saint-Maurice, est arrivé un second pont destiné à être monté au-dessus du St-Barthélemy, pour la voie des C. F. F., à côté de celui qui a été mis en place, il y a quelques semaines. Ce pont reposera sur les mêmes culées, c'est-à-dire sur les culées anciennes surélevées et sur une pile centrale élevée au milieu du lit du torrent. Cette pile centrale, entièrement en béton, amincie du côté amont, a été construite de façon à résister à de nouveaux assauts éventuels.

La seconde voie, à laquelle est destiné le nouveau pont, sera quelque peu relevée et dépassera de dix centimètres la voie de droite. Sous le nouveau pont, le lit du torrent a été dégagé de façon à laisser plus de place au passage de nouvelles coulées, s'il s'en produit.

Dès que le pont aura été mis en place et aura subi les épreuves réglementaires, ce qui exigera quelques jours, la circulation qui se fait encore sur une seule voie, reprendra sur les deux voies.

Des travaux de protection ont été exécutés ; clayonnage, murs de pierre, remplacement des pylônes de la conduite électrique dans la direction d'Evionnaz, digues destinées à maintenir l'eau dans le lit du torrent. On étudie l'établissement d'une nouvelle voie ferrée qui passerait plus en aval du torrent afin de gagner de la hauteur et de placer la voie au-dessus des coulées futures. La route cantonale et le pont non effondré de celle-ci ont été entièrement dégagés. Les énormes barrières de fer dont le pont était muni sont ployées ou brisées. La barrière amont est en partie ensevelie sous d'énormes blocs dépassant de plus d'un mètre le niveau du pont.

Le torrent coule dans son ancien lit, du côté d'Evionnaz. On travaille toujours au déblaiement et à l'élargissement, au moyen de voies Decauville, du lit du torrent sous le pont des C. F. F.

FRIBOURG. — Il a été amené sur le champ de foire de Romont, le 16 novembre : 14 chevaux vendus de 400 à 900 fr. pièce ; 235 bovins, les bœufs de 800 à 1000 fr. la paire, les vaches de 500 à 900 fr. pièce, les génisses de 400 à 800 fr. pièce ; 25 moutons vendus de 60 à 100 fr. pièce ; 10 chèvres de 40 à 60 fr. pièce; 550 petits porcs de 80 à 140 fr. la paire.

GENEVE. — Mardi soir, un individu qui s'était dissimulé dans l'ombre, sur la route de Chêne, s'est jeté sur Mme Duchosal, femme du directeur des écoles secondaires et supérieure de jeunes filles, lui a arraché son sac à main, contenant une petite somme d'argent, et a pris la fuite. Poursuivi par un passant, l'individu fut arrêté avec l'aide d'un gendarme. Il s'agit d'un nommé Jean-Jacques Arbenz, 19 ans, Zuricois.

NEUCHATEL

Pompéi

C'est à Pompéi et à la maison romaine que M. G. Vallotton consacrera sa dernière conférence, avec projections lumineuses, qui aura lieu demain soir à l'Aula de l'Université.

Journée de la faim

On nous écrit :

Cette « journée » désormais traditionnelle a été fixée au 21 novembre. Chacun, ce jour là, est invité à exercer la vraie charité, à se priver de quelque plaisir pour donner l'argent ainsi économisé. La misère en Suisse romande est plus grave que beaucoup ne le soupçonnent ; des milliers d'enfants vivent dans des conditions hygiéniques déplorables. Il est nécessaire d'agir. La population romande tiendra à prouver son esprit de solidarité envers ceux qui souffrent, et enverra de nombreux dons au Mouvement de la Jeunesse Romande. (Compte de chèques IV 959).

Etat civil de Neuchâtel

Naissances

13. Jean-René, à Johannes Habersaat, relieur, et à Alice-Marie née Bourquin.

Monique à Georges-Arnold Corthésy, à Peseux, et à Yvonne-Angèle née Redard.

14. Maurice-Adrien, à Basile-Maurice Rey, commis, et à Adrienne-Elisabeth née Jacot.

Serge-Camille-Alfred, à Camille-Hermann Gex, voyageur de commerce, et à Jeanne-Hélène née Vuille.

Denise-Andrée, à Edouard-Arnold Glauser, fonctionnaire communal, et à Marie-Rose née Hess.

Henriette-Marie, à Henri Schöpfer, à Cressier, et à Maria-Louise née Marrer.

Décès

12. Delphine-Louise née Poyet, veuve de Samuel-Emile Grezet-dit-Grisel, née le 9 janvier 1844.

Alphonse de Pourtalès, veuf de Emma-Eugénie-Elise Morel-Fatio, né le 10 mars 1838.

13. Blanche-Hélène née Bobillier, veuve de Jules-Laurent Demarchi, née le 3 octobre 1868.

15. Bertha née Meyer, épouse de Franz-Emile-Wilhelm Volkmann, née le 30 mars 1857.

LES CINEMAS

(Cette rubrique n'engage pas la rédaction)

CINÉMA CAMÉO : « Détresse ». — Le nouvel établissement cinématographique, le « Caméo », tient à maintenir le renom qu'il s'est acquis si rapidement et c'est un nouveau chef-d'œuvre qu'il présentait, hier soir, avec « Détresse », l'œuvre puissante du célèbre metteur en scène D.-W. Griffith.

«Détresse» est une histoire moderne, un drame d'amour, dont l'action se passe dans l'agitation fiévreuse d'une grande cité : New-York. Dans la fuite de l'argent... et de la morale... parmi les effluves du plaisir, se greffe une fraîche idylle.

Certains tableaux sont angoissants de vérité et tous sont rehaussés de scènes magistrales, dont seul Griffith, le « Napoléon » des metteurs en scène, a le secret.

Citons tout particulièrement les scènes du cyclone, uniques en leur genre, d'une vérité saisissante, aussi intéressantes au point de vue « vision » qu'à celui de leur élaboration. Si l'on songe, en effet, aux artifices et aux préparations qu'il a fallu imaginer pour leur établissement, on en reste confondu.

Cette œuvre puissante et unique passera encore ce soir, samedi, dimanche et lundi sur l'écran du « Caméo », avec orchestre en soirée.

AVIS TARDIFS

Armée du Salut - Ecluse 20

Jeudi 18 novembre, à 20 heures

Démonstration de la Jeune Armée

présidée par les **Brigadiers Hauswirth**

Entrée 45 centimes

Finance - Commerce

Bourse du 17 novembre. — La bourse de ce jour a été orientée vers la faiblesse, à l'exception de quelques valeurs seulement.

Obligations calmes et sans grand changement ; 3 ½ % C. F. F., série A.-K., 82 %. 3 % C. F. F. différé 1903, 76.75 et 76.80 %. 4 % C. F. F. 1912-1914, 86.40 à 86. 5 % C. F. F. 1918-1919, 100.70 demandé, 100.90 offert. 3 ½ % Jura-Simplon 1894, 76 %. 4 ¾ % Canton de Neuchâtel 1915, 98 %. 5 ½ % Canton de Neuchâtel 1921, 101 %. 6 % Canton de Neuchâtel 1921, 102 %. 5 % Ville de Neuchâtel 1926, 99.75 %. 7 % Ch. de fer du Maroc 1926, 94.50 et 95 %. 7 % Emprunt belge 1926, 99 %. 7 % Chemins de fer français 1926, 96.80 %.

Peu de fluctuations en actions bancaires: Leu ordinaire 380. Leu priv. 345. Banque des Chemins de fer orientaux 355, en hausse de 5 points. Banque Fédérale S. A. 768. Union de Banques Suisses 660. Société de Banque Suisse 782. Crédit Foncier Suisse 269. Crédit Suisse 803.

Dans les actions de trusts, la Motor-Columbus est faible à 965 et 959. Electrobank A, 1020 à 1019. Indelect 727 à 725. Franco-Suisse inchangée à 127 et 125. Banque Suisse des Chemins de fer très ferme, avançant de 5 fr. sur la veille, à 558 et 562.

En actions industrielles, la Saurer reste à 120 et 119. Tobler ordinaire 132. Fermeté de l'action Aluminium à 2685. Accumulateurs Oerlikon 420, 435, 430, en hausse de 30 francs environ. Bally S. A. 1170 et 1165. Boveri inchangée à 500. Forces motrices de Laufenbourg 782, la privilégiée. Conserves de Lenzbourg 1270. Lonza ord. et priv. faibles, la première perdant 7 points sur le jour précédent, à 305 et 300, la dernière 7 francs, également à 297 et 295. Recul de l'action de la fabrique des Machines Oerlikon après la forte hausse de la veille, à 925 et 915, en clôture offerte à 900. Nestlé faible de 548 à 544. Fermeté de la Broderie suisse-américaine à 495. Locomotives Winterthour 530. Vagons Schlieren 545. Sulzer sans affaires, 970 demandé, 975 offert. Câbles électriques de Cortaillod 1500. Fabrique Suisse de ciment Portland, Bâle 1075.

Dans le groupe étranger, l'A.-E.-G. cote 206 ¼. Force et Lumière 116 et 115. Comitbank 218. Compagnie d'exploitation des Chemins de fer orientaux 132 à 135, en hausse. Electricité de Séville 433. Italo-Argentino 379. Fermeté de l'Hispano-Americana, série A et B, à 1830 et 1827, série C de 1820 à 1805. Etoile Roumaine 76, 77 et 75.

Mines de bor, Paris. — Les produits bruts de l'exercice au 30 juin dernier s'élèvent à 22,117,064 francs. Déduction faite des charges financières, le bénéfice net ressort à 15,965,500 fr., contre 12,377,168 fr. Le conseil proposera des dividendes de 105 fr. brut par action de priorité et 103 fr. par action ordinaire, contre 84 et 81 fr. précédemment.

Espagne. — Si l'on s'en rapporte aux communiqués officiels du gouvernement espagnol, la situation économique et financière de l'Espagne ne serait pas actuellement des plus brillantes. Le budget n'est pas en équilibre. Les déficits ont été les suivants : 1923-1924 : 1,049,805,352 pesetas ; 1924-1925: 421 millions 272,056 pesetas ; 1925-1926 : 585,594,826 pesetas, soit un total de 2,056,672,034 pesetas. Pour faire face aux besoins et aux échéances des émissions des bons du trésor, le gouvernement a procédé aux émissions suivantes : 4 février 1924 (échéance 1927) 1,095,406.500 pesetas ; 15 février 1924 (échéance 1928), 700,000,000 de pesetas ; 1er janvier 1925 (échéance 1929), 1,255,000 pesetas ; 5 juin 1925 (échéance 1930), 450,000,000 pesetas, soit un total de 5,275,000,000 de pesetas.

Changes. — Cours au 18 novembre 1926 (8 h.) de la *Banque Cantonale Neuchâteloise :*

	Achat	*Vente*		*Achat*	*Vente*
Paris	17.65	17.90	Milan	21 85	22.—
Londres	25.12	25.17	Berlin	122.80	123.30
New-York	5.16	5.20	Madrid	78.75	79.25
Bruxelles	72.—	72.60	Amsterdam	207.—	207.75

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Neuchâtel, du 17 novembre 1926

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. d = demande. o = offre.

Actions		*Obligations*	
Banq. Nationale.	—.—	Et. Neuc. 3½ 1902	87.— d
Compt. d'Esc.	615.— d	» » 4% 1907	88.50 d
Crédit Suisse	798.— d	» » 5% 1918	100.— d
Créd. foncier n.	560.— d	C. Neuc. 3½ 1888	82.— d
Soc. de Banque s.	775.— d	» » 4% 1899	87.— d
La Neuchâteloise	520.— o	» » 5% 1919	99.— d
Câb. él. Cortaill.	1500.—	C.-d.-Fds 3½ 1897	94.25 d
Ed. Dubied & Cie	340.— o	» 4% 1899	87.— d
Cimt St-Sulpice	1075.—	» 5% 1917	99.— d
Tram. Neuc. ord.	387.50 d	Locle 3½ 1898	—.—
» » priv.	410.— d	» 4% 1899	87.— d
Neuch. Chaum.	4.25 d	» 5% 1916	100.— d
Im. Sandoz-Trav.	235.— o	Créd. f. N. 4%	96.— d
Sal. des concerts	260.— d	Ed. Dubied 6%	96.25 d
Klaus	73.— d	Tramw. 4% 1899	93.— d
Etab. Perrenoud	475.— d	Klaus 4½ 1921	—.—
		Suchard 5% 1913	—.—

Taux d'escompte : Banque Nationale, 3 ½ %.

Bourse de Genève, du 17 novembre 1926

Les chiffres seuls indiquent les prix faits. m = prix moyen entre l'offre et la demande. d = demande. o = offre.

Actions			
Bq. Nat. Suisse	—.—	3% Différé	383.—
Soc. de banq. s.	775.—	3½ Féd. 1910	398.—
Comp. d'Escomp.	617.—	4% » 1912-14	—.—
Crédit Suisse	802 50m	6% Electrificat.	—.—
Union fin. genev.	560.—	4½ »	—.—
Wiener Bankv.	—.—	3% Genev. à lots	106.50
Ind. genev. gaz	420.—	4% Genev. 1899	435.—
Gaz Marseille	98.50m	3% Frib. 1903	372.50
Fco Suisse élect.	425.50	6% Autrichien	1021.—
Mines Bor ord.	482.50	5% V. Genè. 1919	506.—
Gafsa, part	300.— o	4% Lausanne	—.—
Chocol. P.-C.-K.	492 75	Chem. Fco-Suiss.	415.— d
Nestlé	548.—	3% Jougne-Eclé.	377.—
Caoutch. S fin.	88.75	3½% Jura-Simp.	384.— o
Motor Colombus	963.50	5% Bolivia Ray	260.—
Italo arg. élect.	382.—	6% Paris-Orléans	938.— o
Obligations		5% Cr. f. Vaud.	—.—
3% Fédéral 1903	403.— o	6% Argentin. céd.	93.50
5½ » 1922	—.—	4% Bq. hp. Suède	—.—
5% » 1924	—.—	Cr. f. d'Eg. 1903	400.— o
4% » 1922	—.—	4% » Stock	—.—
3½ Ch. féd. A. K	835.—	4% Fco-S. élect.	449.—
		4½ Totis c. hong.	460.—
		Danube-Save	58.—

Aujourd'hui, 9 changes remontent, dont Oslo 134 (+ 430), Paris (+ 44 ¼), Italie (+ 55), Espagne (+ 35). Ceux qui aiment les écarts dans les deux sens sont servis à souhait. Sur 39 actions : 15 en baisse, 10 en hausse. Maroc presque au prix d'émission, hier, 1000, 980, 6, 4, 985 (— 11).

17 nov. — Cent francs suisses valaient aujourd'hui, à Paris : Fr. 560.—.

Grand Conseil neuchâtelois

Séance du 16 novembre

Présidence de M. H. Berthoud, président.

Le Conseil reprend la discussion du budget pour 1927.

Fonds spéciaux de commune. — M. A. Leuba voudrait qu'on examinât s'il serait possible de consacrer à l'assistance les intérêts de certains fonds à destination spéciale non réalisable, tel le fonds en vue de la création d'un hospice à Buttes pour la vieillesse malheureuse. Notre canton est assez pourvu en institutions de ce genre pour qu'il soit indiqué d'en créer d'autres.

M. Renaud, conseiller d'Etat, se déclare prêt à faire cette étude, non sans souligner les questions très délicates qu'elle soulèvera, entre autres celle de la volonté expresse des donateurs.

Archives. — M. Jean Wenger pense qu'on pourrait actuellement différer quelques travaux des archives et qu'on aurait dû transférer au poste vacant de premier secrétaire de l'instruction publique un des fonctionnaires des archives. Il y aurait eu là l'occasion de pratiquer la politique d'économie désirée par tout le monde.

M. Borel, conseiller d'Etat, répond que la réduction du personnel des archives n'est pas possible, d'une part, et, d'autre part, il faut des qualifications spéciales pour occuper le poste de premier secrétaire de l'instruction publique, ce dernier étant d'ailleurs le seul employé de ce département. Au surplus, le travail de classement des archives est plutôt en retard qu'en avance.

M. Wenger n'est pas convaincu et il s'en réfère à l'opinion, dont le député Leuba s'est fait l'écho, qu'il y a trop d'employés au Château. Il continue à ne pas croire à l'urgence des travaux d'archives.

M. Borel réplique qu'accomplissant sa tâche avec un seul employé et une dactylographe, il a tout intérêt à bien choisir ses aides. C'est le moindre droit qu'on puisse lui reconnaître.

M. P. Favarger estime qu'il serait maladroit d'amputer le service des archives, laboratoire de notre histoire, qui doit être prêt à répondre chaque jour aux questions que chacun peut lui poser. Il serait maladroit aussi de faire d'un bon archiviste, peut-être un mauvais secrétaire de département.

MM. Ischer et Wenger s'étonnent que M. Favarger ne veuille pas saisir l'occasion de faire une économie, à quoi M. Favarger répond qu'il y a des économies qui ne se justifient pas.

Matériel scolaire gratuit. — M. P. Graber parle du choix de certains ouvrages mis à la disposition des écoliers et il fait une critique amusante du manuel d'histoire de Rosier, amusante par les citations dont il donne lecture et qui excitent l'hilarité de l'assemblée. Ne pourrait-on pas supprimer ce livre et laisser les instituteurs enseigner l'histoire d'une façon plus vivante ?

M. P. Favarger n'est pas plus satisfait que le préopinant du manuel dont il a été parlé et dont l'introduction chez nous a été une surprise pour beaucoup. Il ajoute que M. Borel, conseiller d'Etat, nettoie les écuries d'Augias.

M. H. Perret ne voudrait pas supprimer tout manuel d'histoire, mais il voudrait un manuel qui fût sérieux et ne fût pas tendancieux, qui parlât moins de batailles et plus du lent effort moral d'un peuple vers un avenir meilleur.

M. Renaud, président du Conseil d'Etat, proteste contre l'allusion de M. Favarger aux écuries d'Augias, et il lui serait obligé d'indiquer quelles sont les lois inutiles et onéreuses qu'on pourrait abroger, suivant ce député.

M. Borel, conseiller d'Etat, constate qu'on a donné aux manuels une importance exagérée dans l'enseignement et qu'une réaction se manifeste contre cette tendance. Il y a des conventions passées depuis bien des années déjà avec des éditeurs et qui, pour les manuels imprimés, nous lient encore jusqu'à épuisement de l'édition (8 ans encore pour le manuel Rosier). On recherchera s'il y a possibilité de se dégager et de quelle façon.

M. Favarger déclare qu'il ne se sent pas atteint par la protestation de M. Renaud, car on sait qu'il y a quelques années le désordre était grand au département de l'instruction publique ; quant aux lois inutiles, il n'y a qu'à citer celles sur la concurrence déloyale, sur l'exercice des professions médicales, sur l'instruction publique, etc. En terminant, il proteste encore contre le blâme du président du Conseil d'Etat.

Eglise nationale. — M. A. Vuille s'étonne que les partisans de l'Eglise nationale ne fassent pas davantage de sacrifices financiers pour dégrever le budget de l'Etat et désirerait que le Conseil d'Etat prît l'initiative de leur en demander de plus importants.

M. A. Bolle pense que le problème de la séparation sera résolu le jour où les Eglises indépendante et nationale auront fusionné ; il affirme que les fidèles nationaux font ce qu'ils peuvent et qu'on ne saurait leur en demander davantage.

M. A. Lalive estime que si les fidèles indépendants arrivent à soutenir leur Eglise, les fidèles nationaux doivent aussi le pouvoir.

M. Borel, conseiller d'Etat, rappelle l'effort accompli par l'Eglise nationale en même temps que les difficultés de cet effort. Mais celui-ci étant en voie de réalisation, il serait imprudent de vouloir le précipiter. La vraie solution, il faut la chercher dans la fusion des deux Eglises.

M. Lalive dépose alors un postulat demandant au Grand Conseil d'exprimer le vœu que les deux Eglises reprennent les pourparlers en faveur de la fusion.

Le Conseil passe à la discussion des recettes.

Chemins de fer. — M. P. Bonhôte désire savoir si le canton de Neuchâtel bénéficiera de l'électrification dans les délais fixés.

M. Calame, conseiller d'Etat, dit que le Conseil d'Etat a adressé un programme de réclamations au département des chemins de fer pour les lignes du Val-de-Travers et des Montagnes, celle du pied du Jura étant comprise dans la première période. Il a insisté, après l'accident du tunnel de Ricken, pour la prompte électrification des lignes à longs tunnels, et a demandé une entrevue pour exposer ses vues au département des chemins de fer sur un équipement électrique aussi rapide que possible de la ligne des Montagnes.

M. A. Métraux craint un ralentissement dans les transformations décidées par les C. F. F. Devant l'impossibilité d'opérer ces transformations avec les tunnels tels qu'ils sont, il croit qu'on devrait envisager la construction d'un nouveau tunnel, qui rendrait le tracé beaucoup plus direct que le détour par Chambrelien et favoriserait ainsi les communications entre la Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Berne.

M. H. Favre désire que les communes soient admises à l'entrevue annoncée par M. Calame.

M. E. Breguet préconise, en attendant des conditions ferroviaires meilleures, un service d'autobus régulier entre la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Les C. F. F. ne s'y étant pas déc rés favorables une première fois, il serait inc ué de faire une recharge auprès d'eux.

M. Calame ne croit pas que les C. F. F. attèlent à la construction d'une nouvelle l ne Neuchâtel-la Chaux-de-Fonds ; faute d'arg nt, ils préfèreront améliorer ce qui existe.

M. Métraux revient encore à la question m- levée par lui, d'un tracé correspondant aux nécessités actuelles. Elles est d'une importance qu'on ne saurait méconnaître pour le développement de tout le canton. Il faut envisager cette question par le gros bout et non par le petit bout.

M. Bonhôte redoute qu'en compliquant cette question on retarde de beaucoup l'électrification. C'est aussi l'opinion de M. Calame et de M. P. de Meuron qui craint que les C. F. F. ne saisissent tous les prétextes de renvoi.

En conclusion, le Conseil invite le Conseil d'Etat à poursuivre ses démarches pour obtenir à bref délai l'électrification des lignes neuchâteloises de montagne (Val-de-Travers et Jura-Neuchâtelois).

Agriculture. — M. A. Rosat désire qu'on abaisse de 100 francs le taux de base de l'évaluation des vaches pour l'impôt.

M. Clottu, conseiller d'Etat répond que ce désir sera examiné avec bienveillance.

Apprentissage. — MM. Aragno, Wenger et Staehli combattent les émoluments prévus pour les apprentis et leurs patrons.

Par 39 voix contre 27, ces émoluments sont supprimés.

La discussion est close.

Le budget est adopté par 53 voix sans opposition. Il prévoit en dépenses 16,046,723 fr. 84 et en recettes 14,943,782 fr. 80, soit un déficit de 1,102,941 fr. 04.

Loi forestière. — M. J. Juvet motionne en faveur de la revision des articles 71, 73, 74, 98, 111 et 112 de la loi forestière.

Emprunt d'Etat. — La commission rapporte sur l'emprunt. La Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à Zurich ayant offert des conditions plus favorables que les compagnies « Vita » et « Zurich », le Conseil décide à l'unanimité de contracter auprès de la dite société un emprunt de deux millions de francs à 5 pour cent, au pair.

Pétitions. — Sur rapport de la commission des pétitions, le Conseil remet le reste de sa peine à Marie Erb née Reymond ; il réduit la peine de Louis-Henri Ruffieux, Oscar Ruffieux, Henri-Oscar Lehmann ; il réduit à 500 fr. l'amende de Camille-Arnold Luthy ; il réduit à cinq ans de réclusion la peine d'Emile-Jean-Constant Flaig ; il réduit à cinq jours de prison la peine de Julien-Frédéric Matthey-Junod.

Fonds scolaire de prévoyance. — Le Conseil renvoie à une commission le projet portant revision de certains articles de la loi sur le fonds scolaire de prévoyance en faveur du personnel de l'enseignement primaire.

Session close, après décision de convoquer le Conseil à l'extraordinaire au début de l'année prochaine.

Appel du Comité cantonal d'action contre la candidature Grimm

Le 6 décembre prochain Robert Grimm sera candidat à la plus haute autorité législative du pays.

Notre devoir est de protester et d'empêcher son élection :

parce qu'il a été le fauteur des troubles de novembre 1918,
parce qu'il a mis le pays en danger,
parce qu'il a mis le pays en deuil,
parce qu'il continue à affirmer publiquement sa volonté de recourir à la violence et à la révolution.

Neuchâtelois ! la candidature d'un tel homme à la présidence du Conseil national est une insulte à nos morts, une odieuse provocation.

Exprimez publiquement votre indignation en vous rendant en masse à la grande manifestation romande du dimanche 21 novembre, à 15 heures, à Fribourg.

Le comité cantonal adresse un pressant appel à toutes les sociétés du canton qui voudront bien se faire représenter par une délégation avec bannière.

Ordre de la manifestation

1. Arrivée à Fribourg à 15 heures. Réception par les autorités fribourgeoises.
2. Cortège en ville.
3. Manifestation devant l'Hôtel-de-Ville et culte en l'honneur des soldats morts en 1918.
4. Discours des membres des autorités fribourgeoises et des délégués cantonaux.

Le départ des trains et le prix des billets seront indiqués samedi.

La question de l'alcool

BERNE, 16. — La commission du Conseil national pour la préparation du nouveau projet d'article constitutionnel sur l'alcool, réunie sous la présidence de M. Obrecht, a examiné et approuvé le projet rédigé conformément aux décisions de la commission prises à sa séance du Righi-Kulm et soumises depuis lors à une sous-commission de rédaction.

La proposition selon laquelle l'article constitutionnel envisagerait l'obligation pour les distilleries professionnelles de livrer leurs produits ainsi que l'obligation pour la Confédération de les acquérir n'a pas été approuvée parce que la majorité était d'avis qu'il était préférable de régler cette question par voie législative. La livraison obligatoire ne peut pas être envisagée pour les alambics ambulants ni pour les distilleries de spécialités. Il faut pour d'autres cas aussi envisager la nécessité de dispositions additionnelles. Dans ces conditions, il a paru préférable à la majorité de la commission de ne pas accepter une disposition constitutionnelle rigide, car seule la loi d'application pourra donner une solution tenant compte de toutes les conditions.

La commission est cependant d'avis que la Confédération devra avoir l'obligation d'acquérir les produits des distilleries coopératives agricoles et des cidreries à condition que ces dernières s'engagent aussi à livrer tous leurs produits distillés. En adoptant la disposition d'après laquelle la Confédération pourra acquérir des distilleries pour en diminuer le nombre, la commission a tenu compte d'une nouvelle revendication des distilleries.

La commission a aussi examiné une suggestion présentée par un représentant du Conseil fédéral et d'après laquelle, en attendant l'introduction de l'assurance vieillesse et survivants, la part de la Confédération sur le produit net de l'impôt sur l'alcool serait employé à secourir provisoirement les vieillards. La commission a été généralement d'avis que cette solution transitoire, si sympathique qu'elle apparaisse, porterait préjudice à la grande idée de l'assurance vieillesse et survivants et ne pourrait pas être appliquée sans modifier l'article constitutionnel du 6 décembre 1925.

En votation finale, le projet a été accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

POLITIQUE

Le budget français

PARIS, 17 (Havas). — Mercredi matin, au cours de la discussion du budget de l'agriculture, la Chambre a été amenée incidemment à voter la confiance par 330 voix contre 136, en rejetant, sur la demande de M. Poincaré, un amendement tendant à une augmentation de crédits sur un chapitre.

PARIS, 17 (Havas). — La Chambre a adopté mercredi après-midi le budget de l'agriculture.

Un ordre du jour radical

PARIS, 17 (Havas). — Au cours de la séance du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste un ordre du jour a été proposé qui dit notamment :

« Le comité, en présence des attaques sérieuses de M. Marin contre le parti, repousse ses calomnies et le langage inqualifiable de ce ministre.

» Le comité constate que les adversaires de la république et de la démocratie recherchent dans la politique d'union nationale un moyen de combattre les partis de gauche. »

Cet ordre du jour, qui conclut en invitant les partis de gauche à resserrer en face de leurs irréductibles adversaires leur union et leur discipline a été adopté à l'unanimité.

Une condamnation

BARCELONE, 18 (Havas). — L'anarchiste Domingo Masachs auteur de l'attentat auquel a échappé le général Primo de Rivero a été condamné à 10 ans de prison.

L'élection Choquard

BERNE, 17. — Une plainte a été déposée par les radicaux contre la deuxième élection de M. Choquard comme préfet pour le district de Porrentruy. Les auteurs de la plainte font valoir que ces derniers temps des irrégularités ont été commises.

NOUVELLES DIVERSES

Horlogerie. — Parlant d'un trust des ébauches, la « Fédération horlogère » écrit : « Il n'est pas encore possible de donner aujourd'hui des renseignements sur l'organisation en création, certaines questions n'étant pas encore mises au point.

» Ce que nous croyons pouvoir dire, toutefois, d'après les déclarations formelles faites, c'est que le trust a été créé en vue de l'intérêt général et dans le but de mettre en pratique les diverses éventualités envisagées dans le monde horloger, comme étant susceptibles d'améliorer les conditions actuelles de cette industrie. Quant aux nouvelles publiées récemment par les journaux au sujet du trust des ébauches, il y aura lieu de les mettres en quarantaine jusqu'au moment où une communication officielle sera faite sur la nouvelle création. »

L'affaire d'Avenches. — La chambre des notaires du canton de Vaud, siégeant sous la présidence du chef du département de justice et police, après avoir pris connaissance de nombreuses plaintes contre le notaire Georges Gobat, à Avenches, a décidé de prendre des mesures immédiates, justifiées par les faits acquis. Elle a soumis le dossier au Conseil d'Etat qui, dans sa séance de mardi, a suspendu le notaire Gobat de ses fonctions pour une durée de six mois.

Le pli vidé. — Un fromager de Willisau a reçu par la poste, d'une banque bernoise, un pli avec valeur déclarée de 1000 fr. qui devait contenir une somme de 1500 fr. En ouvrant le paquet, le destinataire fut très surpris de n'y trouver que des journaux. L'enquête a établi que le pli a probablement été ouvert à Berne déjà et vidé. L'envoi était assuré auprès d'une compagnie d'assurances, de sorte que la banque ne subit aucune perte.

Violent incendie à Bâle. — Mercredi soir, peu avant cinq heures, un incendie s'est déclaré dans les dépôts de l'« Olympia-Film », à la Schneidergasse. On apprend que c'est à la suite de l'éclatement d'une lampe électrique qui a provoqué un court-circuit, que le feu a éclaté et s'est rapidement étendu aux dépôts de films. Une explosion qui fit trembler toute la maison se produisit et les flammes, envahissant le premier étage, où se trouvait le dépôt, gagnèrent rapidement les étages supérieurs. Malgré la prompte intervention des pompiers, la maison fut complètement détruite en quelques minutes. Le feu s'étendit dans d'énormes tourbillons de fumée à une maison attenante dont la façade donne sur la place du Marché. Ici les pompiers réussirent à maîtriser l'élément destructeur. Vers 6 heures, tout nouveau danger semblait écarté.

Dans les salines de Bex. — M. Louis Moret, 56 ans, célibataire, domicilié près d'Ollon, et depuis sept ans employé à l'une des salines de Bex à Bévieux, a fait mercredi une chute de dix mètres de hauteur dans une cave à sel. Il a été tué sur le coup.

Une bijouterie assaillie. — Un assaut a été effectué dans la nuit de dimanche par trois voleurs contre la bijouterie Boriani à Milan et le propriétaire M. Zanetti, a été tué.

La police avait réussi à établir qu'un des malfaiteurs, celui justement qui avait tué M. Zanetti, était un nommé Martin et l'on savait que cet individu fréquentait avec quelques camarades une auberge de la périphérie. Mercredi après-midi, l'arrestation du criminel fut organisée. Deux fonctionnaires de la sûreté générale et trois agents, après avoir arrêté le tenancier du restaurant pour empêcher de donner l'alarme, firent irruption dans le local où se trouvaient Martin et trois de ses compagnons. La bande résista aux agents en employant des armes. Une violente bataille à coups de revolver s'engagea.

Quand elle fut terminée, on constata que les quatre bandits avaient réussi à disparaître, alors que les cadavres d'un maréchal et d'un sous-officier de gendarmerie gisaient sur le terrain.

L'aviation dangereuse. — Au Sahara, les équipages de deux avions postaux français, qui ont été contraints d'atterrir près du Cap Bojador, ont été l'objet d'une agression de la part d'une bande de malfaiteurs. Ceux-ci ont tué, au moment où ils tentaient de s'enfuir, le pilote Henry et le mécanicien Pintodo. Le pilote Gourd a été blessé.

Les autorités espagnoles du Sahara occidental font des démarches dans le but d'obtenir la libération du pilote blessé.

La typhoïde en Silésie. — On mande de Breslau que parmi les ouvriers d'une fabrique à Oranienhütte, neuf cas de fièvre typhoïde ont été constatés. Un ouvrier est décédé. On suppose que l'eau potable, prise dans la fontaine de la fabrique, aura provoqué la maladie.

Accident à Chicago. — L'automobile de la princesse Ileana, dans laquelle la fille des souverains roumains se rendait à Indianapolis, est entrée en collision avec un camion. La princesse a été blessée. On a ordonné son transport à l'hôpital.

Au paradis des soviets. — Du « Figaro » :

Le camarade Weinberg, administrateur du trust de l'aztextile, a organisé le travail dans son usine rouge. Mais ce n'est pas celui des ouvriers qu'il régit, c'est l'effort qui doit être donné par le personnel administratif et technique.

Cet effort du personnel «non manuel» est considérable : commencer à 5 h. 45 du matin, jusqu'à 10 heures du soir, avec une heure de repos de 8 à 9 heures, une heure et demie pour déjeuner, deux heures et demie pour dîner.

La journée totale représente ainsi 11 h. 30 de travail. « Toute infraction à ce règlement sera punie comme la violation des lois concernant la discipline ouvrière. »

C'est-à-dire avec la plus grande rigueur.

Une autre façon d'utiliser la houille bleue

(De notre correspondant)

A propos d'une communication faite à l'Académie des sciences

PARIS, 16. — On parle depuis fort longtemps déjà de la « houille bleue » c'est-à-dire de l'utilisation du flux et reflux de la mer sur les côtes pour actionner des turbines qui créeraient du courant électrique. Cependant, jusqu'ici, la réalisation de ce projet s'est toujours heurtée à des difficultés insurmontables ce qui fait qu'on l'a à peu près abandonné. Mais voilà qu'un savant français, M. Georges Claude, vient de faire une découverte qui permettrait, affirme-t-il, d'utiliser pratiquement cette houille bleue. A vrai dire, ce n'est plus la marée montante ou descendante qui ferait tourner une turbine, mais un courant créé artificiellement entre la surface et les grandes profondeurs de la mer.

Je ne sais pas si le système préconisé par M. Claude donnera vraiment, dans la pratique, les résultats qu'on en attend. Je constate, en tout cas, que le rapport qu'il a présenté hier à ce sujet à l'Académie des sciences a produit une véritable sensation et que tous les journaux parlent aujourd'hui de sa découverte qu'ils qualifient de prodigieuse. Il faut avouer que, théoriquement, elle est très séduisante et extrêmement simple. Son seul inconvénient, semble-t-il, est de ne pouvoir être utilisée que dans les régions de l'équateur.

M. Claude part de ce principe que l'eau peut être portée à l'ébullition à la température de 20 à 25 degrés déjà, à condition de se trouver dans un récipient où le vide a été fait. Or, c'est précisément la température qu'a naturellement l'eau à la surface de la mer dans la région de l'équateur. Il suffirait donc de faire le vide dans un récipient plongé dans — et contenant — cette eau pour que l'ébullition se produise. Et voilà un point du problème.

Passons maintenant au second. On sait que même dans les régions où règne la chaleur la plus torride, l'eau se trouvant à une grande profondeur reste froide. A mille mètres elle n'a plus que 4 à 5 degrés environ, ce qui, à l'équateur, fait une différence de température, entre la surface et le fond, de 20 à 25 degrés.

Supposons maintenant que le récipient dont nous parlons plus haut soit pourvu d'un tuyau le reliant à un second récipient immergé à mille mètres de fond. Qu'arrivera-t-il ? Etant donné que l'eau du récipient supérieur entrera en ébullition, par suite du vide qui y sera fait, un courant s'établira aussitôt de ce récipient vers le récipient inférieur. Et ce courant, affirme M. Claude, est équivalent à une chute d'eau de cent mètres et suffirait pour mettre une turbine en mouvement.

Comme on le voit, le système est très simple, si simple qu'on se demande comment il se fait qu'on n'y ait pas songé plus tôt. C'est l'éternelle histoire de l'œuf de Christophe Colomb. En somme, tout repose sur l'utilisation des différentes calories de la mer.

On peut seulement se demander si l'installation d'un tuyau allant à mille mètres de profondeur ne se heurtera pas, dans la pratique, à des difficultés aussi grandes que la constructions de digues suffisamment résistantes pour soutenir, à quelques heures d'intervalle, les pressions différentes de la marée montante et descendante. C'est là la question. M Claude se propose, annonce-t-il, de faire tout d'abord un essai en France, en se servant de l'eau de l'évacuation d'une station centrale d'électricité, eau qui a également une trentaine de degrés. Si cet essai réussit, on tentera alors l'application du procédé sur une côte de la région équatoriale. Ce n'est qu'après cette double expérience qu'on sera réellement fixé sur l'utilité pratique de cette découverte.

J'ai néanmoins tenu à vous en parler dès aujourd'hui. Il est, en effet, si rare, de nos jours, où les savants ne connaissent pas le dixième de la célébrité d'un quelconque « star » de cinéma, que le public se passionne pour une découverte scientifique, que le fait mérite d'être signalé. M. Claude, depuis hier, est l'« homme du jour ». Réjouissons-nous qu'une fois au moins un savant soit à l'honneur.

M. P.

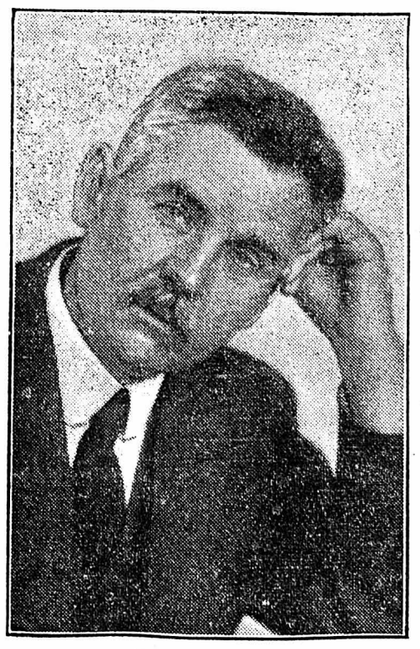

M. GEORGES CLAUDE

Nous avons parlé hier et notre correspondant de Paris parle aujourd'hui de la communication faite à l'Académie des siences par MM. Georges Claude et Boucherot. On sait que ces deux savants se proposent de tirer de la mer des forces motrices immenses en utilisant la différence de température qui existe entre les eaux de surface toujours tièdes des mers tropicales et les eaux sous-marines toujours froides.

A l'aide d'appareils spécialement construits à cet effet, M. Georges Claude a montré aux académiciens stupéfaits avec quelle facilité, en faisant bouillir dans le vide l'eau tiède de la surface, la vapeur ainsi produite, dont la pression n'est que de 0,03 atmosphères, peut alimenter des turbines à vapeur.

DERNIERES DEPECHES

Service spécial de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel »

Lord d'Abernon et l'Allemagne

LONDRES, 18 (Havas). — Un banquet a été offert hier soir à lord d'Abernon, ancien ambassadeur à Berlin. M. Churchill, les ambassadeurs d'Allemagne, des Etats-Unis, du Japon y assistaient entre autres.

M. Stahmer, ambassadeur d'Allemagne, a dit notamment : « Nous, Allemands, voyons en lord d'Abernon, l'homme d'Etat qui, pendant qu'il exerçait ses fonctions à Berlin, a poursuivi une politique de coopération universelle. »

Lord d'Abernon a répondu que le sens des instructions qu'il reçut des trois ministres des affaires étrangères anglais, sous lesquels il a servi, était de tout subordonner au maintien et à la consolidation de la paix.

Parlant ensuite de Locarno, lord d'Abernon a dit : « Je suis d'avis que la coopération des signataires de Locarno, si elle est maintenue dans son intégralité et appliquée au domaine industriel, financier, économique et militaire, produira une sécurité réciproque qui permettra une coopération internationale sans précédent. Chamberlain, Briand et Stresemann, voilà trois hommes sur lesquels le public peut compter pour ériger, sur les fondations posées il y a un an, un superbe édifice, inspiré du grand idéal auquel il est consacré. »

M. Chamberlain a fait ensuite l'éloge de lord d'Abernon, qui a rempli ses fonctions avec le plus grand succès, réussissant à rapprocher dans une mesure considérable, deux grandes nations qui avaient été séparées par un événement terrible. La France, l'Allemagne et l'Angleterre sont maintenant unies d'une façon qui semble étroite à ceux qui jettent un regard en arrière, sur la courte période qui nous sépare de la guerre.

Les élections en Serbie

SOFIA, 18 (Agence bulgare). — Les résultats définitifs du scrutin du 14 courant fixent la proportion des voix recueillies par les listes gouvernementales approximativement à 49 %, chiffre qui, lors des précédentes élections pour les conseils généraux ayant eu lieu en 1924, avait été seulement de 47 %, tandis qu'il ne dépassait pas 45 % en faveur du cabinet Stambouliski en 1923.

La répartition des mandats, effectuée sur la base des données définitives, attribue 420 sièges au gouvernement et 290 à tous les partis d'opposition, le 60 % des mandats est enlevé par les listes gouvernementales.

Un vapeur russe sombre dans la mer Noire

BUCAREST, 18 (Havas). — A la suite d'une explosion de chaudière, le vapeur russe « Scandinavia » a sombré dans la Mer noire ; 40 personnes auraient été noyées. Le vapeur italien « Maria » accouru immédiatement sur les lieux, a réussi à sauver une dizaine de personnes.

MOT D'ENFANT

— Combien font six et quatre ?
— Neuf.
— Non.
— Onze alors.
— Mais non, voyons, pourquoi pas dix ?
— Parce que la maîtresse a dit que c'était cinq et cinq qui faisaient dix !!

Cours du 18 novembre, à 8 h. 30, du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Cours sans engagement vu les fluctuations se renseigner téléphone 70

Achat et Vente de billets de banque étrangers

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

	Chèque	Demande	Offre
	Paris	17.65	17.90
	Londres	25.12	25.17
	Milan	21.85	22.05
	Bruxelles	72.—	72.50
	New York	5.16	5.20
	Berlin	123.—	123.35
	Vienne	73.—	73.40
	Amsterdam	207.15	207.75
	Madrid	78.70	79.40
	Stockholm	138.—	138.70
	Copenhague	137.90	138.50
	Oslo	133.50	134.50
	Prague	15.25	15.45

Bulletin météorologique — Novembre 1926

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
17	7.8	5 4	10.0	721.3		N.-E.	faible	couv.

17. Brouillard épais sur le sol ; se dissipe l'après-midi.
18. 7 h. ½ : Temp. : 6.7 Vent : E. Ciel : couv.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719.5 mm.
Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.

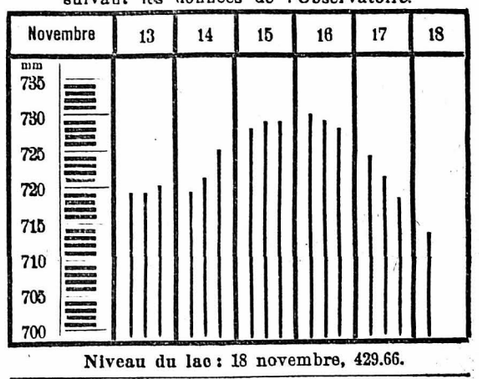

Niveau du lac : 18 novembre, 429.66.

Temps probable pour aujourd'hui

Ciel nuageux se couvrant davantage. Pluie possible.

Bulletin météor. des C. F. F. 18 novemb. à 7 h. 30

Altitude mètres	Observations faites aux gares C. F. F.	Contigr.	TEMPS ET VENT
280	Bâle	+10	Nuageux. Calme.
543	Berne	+ 5	Nébuleux. »
587	Coire	+16	Qq. nuag. Vt. S.-O.
1543	Davos	+ 8	Couvert. Calme.
632	Fribourg	+ 6	» »
394	Genève	+ 9	Brouillard. »
475	Glaris	+ 7	Quelq nuag »
1109	Göschenen	+12	Nuageux. Fœhn.
566	Interlaken	+ 9	Tr. b. tps. Calme.
995	La Ch.-de-Fonds	+ 9	Quelq nuag. »
450	Lausanne	+ 9	Nébuleux. »
208	Locarno	+11	Pluie prob. »
276	Lugano	+11	Pluie. »
439	Lucerne	+ 7	Nébuleux. »
398	Montreux	+10	Tr b tps »
482	Neuchâtel	+ 8	Brouillard. »
505	Ragatz	+16	Quelq nuag. »
673	Saint-Gall	+ 7	Tr. b. tps »
1856	Saint-Moritz	+ 3	Nuageux. Fœhn.
407	Schaffhouse	+ 6	Brouillard. Vt d'O.
537	Sierre	+ 8	Qq. nuag. Calme.
562	Thoune	+ 7	Nuageux. »
389	Vevey	+10	Tr. b. tps. »
1609	Zermatt		
410	Zurich	+ 7	Nébuleux. »

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL. S. A.